



Bilan annuel de conformité environnementale

2012

Secteur des pâtes et papiers

14 janvier 2015

Direction générale des politiques de l'eau – Direction des eaux industrielles

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

- Simon Pineault, biologiste, M. Sc.
Direction des eaux industrielles
Direction générale des politiques de l'eau

Révision scientifique

- Direction des eaux industrielles
Direction générale des politiques de l'eau
- Direction du Programme de réduction des rejets industriels
- Pôle d'expertise régionale du secteur industriel
- Directions régionales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

SOMMAIRE

En 2012, au Québec, 43 fabriques de pâtes et papiers étaient exploitées. Ces établissements se trouvent dans la plupart des régions administratives du Québec.

Le présent rapport constitue une analyse de la conformité environnementale des données transmises par les exploitants des fabriques concernant leurs rejets liquides, leurs émissions atmosphériques et la gestion de leurs matières résiduelles.

À l'exception de quelques cas, les activités de l'ensemble des fabriques étaient conformes au Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) et aux obligations édictées dans les attestations d'assainissement.

Depuis plusieurs années, la concentration de contaminants dans les rejets liquides se situe généralement bien en deçà des normes de rejet. De plus, toutes les émissions atmosphériques provenant des équipements de fabrication de pâte chimique sont conformes (100 %). Toutefois, les appareils de combustion affichent un taux de conformité globale aux normes du RAA de l'ordre de 87 %.

Enfin, la quantité de matières résiduelles de fabrique produite est en constante diminution depuis quelques années, et la proportion des matières qui est enfouie est stable à environ 29 %.

Table des matières

Introduction.....	1
1. Description des lieux du secteur des pâtes et papiers.....	1
2. Rejets liquides des fabriques de pâtes et papiers.....	4
2.1 CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT SUR LES FABRIQUES DE PÂTES ET PAPIERS	5
2.2 CONFORMITÉ AUX ATTESTATIONS D'ASSAINISSEMENT	6
3. Émissions atmosphériques des fabriques de pâtes et papiers.....	7
4. Matières résiduelles de fabrique.....	8
5. Aires de stockage, d'entreposage et lieux d'enfouissement.....	9
5.1 AIRES DE STOCKAGE ET D'ENTREPOSAGE	9
5.2 LIEUX D'ENFOUISSEMENT	10
6. Programme de contrôle des fabriques de pâtes et papiers.....	11

Liste des tableaux

Tableau I	Fabriques et lieux d'enfouissement selon leur statut opérationnel.....	1
Tableau II	Débit et charges rejetés par tonne de production de 1985 à 2012.....	5
Tableau III	Conformité aux normes quotidiennes du RFPP (en concentration ou instantanées).....	6
Tableau IV	Conformité aux normes en charge du RFPP pour la limite quotidienne (a) et la limite mensuelle (b).....	6
Tableau V	Attestations d'assainissement – Exigences de suivi additionnelles.....	6
Tableau VI	Équipements de fabrication de pâte chimique et appareils de combustion – Échantillonnages et conformité au RFPP et au RAA.....	7
Tableau VII	Matières résiduelles de fabrique – Tonnage réel et mode de gestion en 2012.....	9
Tableau VIII	Gestion des aires d'accumulation– Conformité au RFPP en 2012.....	10
Tableau IX	Lieux d'enfouissement – Conformité au RFPP en 2012.....	10
Tableau X	Recours judiciaires.....	13

Liste des figures

Figure 1	Emplacement géographique des fabriques par région administrative en 2012.....	2
Figure 2	Emplacement géographique des lieux d'enfouissement par région administrative en 2012.....	3
Figure 3	Évolution de la production totale et des rejets depuis 1982.....	4
Figure 4	Évolution de la production de pâte blanchie et des rejets de COHA.....	5
Figure 5	Destination des matières résiduelles.....	8

Introduction

Les établissements du secteur des pâtes et papiers sont notamment assujettis au Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (RFPP), à leur attestation d'assainissement (AA) et au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA).

Le présent bilan est le résultat de la compilation et de l'analyse des données d'autosurveillance fournies par les fabriques pour l'année 2012 et provenant, dans une moindre mesure, de données ministérielles. Il constitue le vingt-cinquième rapport annuel de conformité environnementale de ce secteur.

La section 1 présente une description des fabriques et des lieux d'enfouissement du secteur des pâtes et papiers. Les sections 2 à 5 fournissent respectivement une évaluation de la conformité des fabriques aux exigences applicables aux rejets liquides, aux émissions atmosphériques, à la gestion des matières résiduelles de fabrique et à la gestion des aires de stockage et d'entreposage ainsi que des lieux d'enfouissement. Finalement, la section 6 dresse un bilan du programme de contrôle environnemental du secteur des pâtes et papiers réalisé par le Ministère.

1. Description des lieux du secteur des pâtes et papiers

En 2012, 47 fabriques étaient titulaires d'une AA, mais, de ce nombre, 4 n'étaient pas exploitées. De plus, 38 lieux d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique se situaient sur le territoire québécois, dont 13 qui étaient complètement restaurés (tableau I). La répartition géographique de ces lieux du secteur des pâtes et papiers est présentée aux figures 1 et 2. Le lecteur est également invité à consulter la carte des lieux du secteur des pâtes et papiers au Québec pour l'année 2012 à l'aide de Google Earth, via le site Web du Ministère¹.

Tableau I
Fabriques et lieux d'enfouissement selon leur statut opérationnel

Type de lieu	Statut opérationnel	Nombre	Total
Fabrique	Exploitée	43 ^a	47
	Non exploitée	4	
Lieu d'enfouissement	Exploité ou non restauré	25	38
	Restauré	13	
Nombre total de lieux évalués dans le présent bilan			85

a : Dont quatre fabriques regroupées en un complexe ayant un seul système de traitement des eaux de procédé (voir « Cascades Complexe, Kingsey Falls » à l'annexe 1).

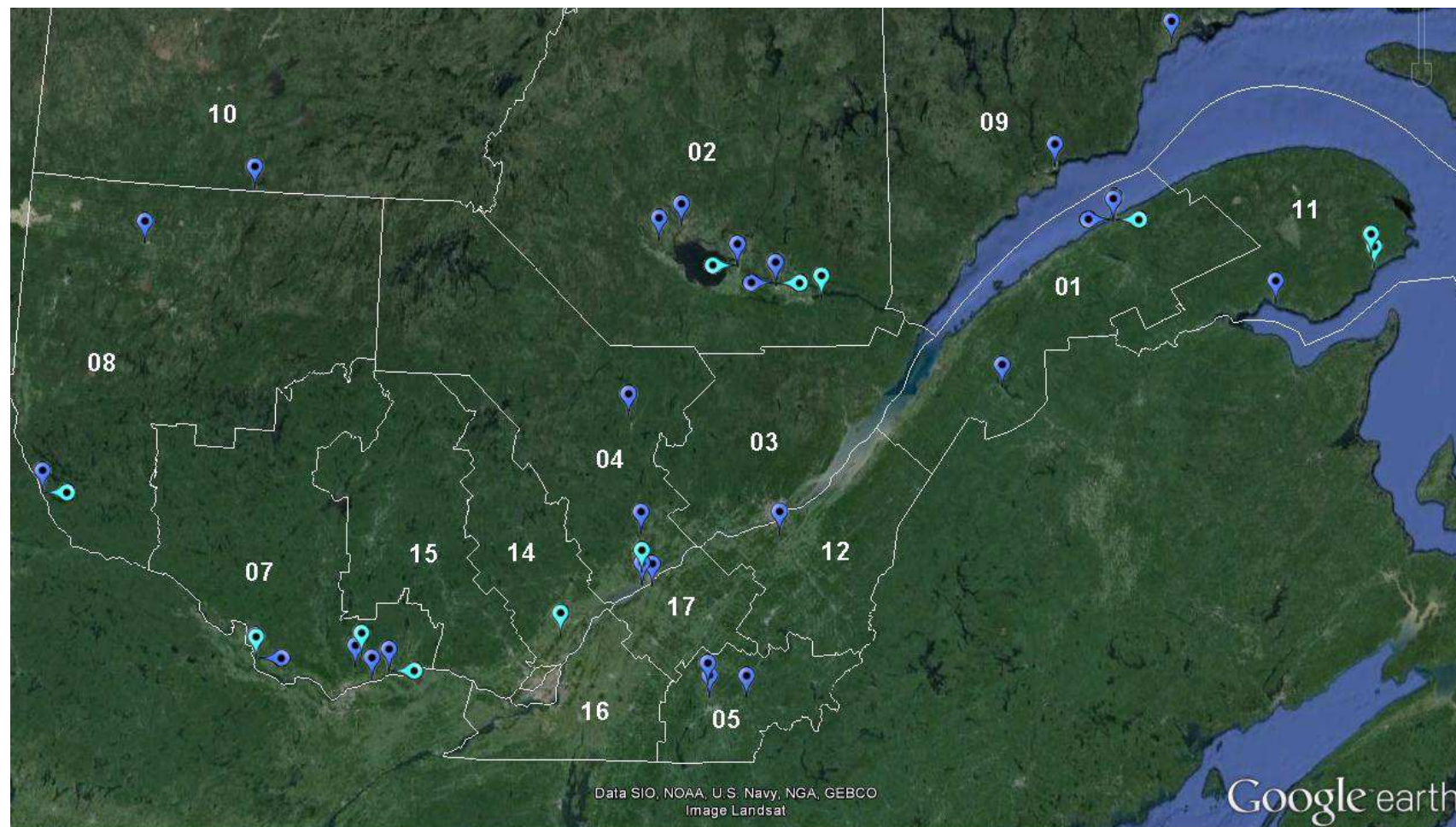
Pour connaître les caractéristiques détaillées de chaque fabrique (procédé industriel, type de traitement, type de production, etc.), consulter l'annexe 1. Il est à noter que les lieux d'enfouissement sont traités de façon distincte dans le présent bilan. Pour plus de détails sur ces lieux, consulter la section 5.2 et l'annexe 10.

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Lieux du secteur des pâtes et papiers au Québec – 2012*, [En ligne] [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_ind/bilans/pates.htm]



 : Fabrique en exploitation  : Fabrique non exploitée

Figure 1 **Emplacement géographique des fabriques par région administrative en 2012**



 : Lieu d'enfouissement restauré  : Lieu d'enfouissement exploité ou non restauré

Figure 2 **Emplacement géographique des lieux d'enfouissement par région administrative en 2012**

2. Rejets liquides des fabriques de pâtes et papiers

Au cours de l'année 2012, les rejets liquides dans l'environnement (après traitement) représentaient environ 357 millions de mètres cubes. Plus de 59 % de ces rejets ont été produits par seulement 7 fabriques. Le débit et la charge polluante en matières en suspension (MES) et en demande biologique en oxygène sur cinq jours (DBO₅) ont considérablement diminué depuis les années 1980. Cette réduction est surtout causée par l'augmentation de la capacité de traitement des effluents par la mise en place de traitements biologiques secondaires et, dans une moindre mesure, par une diminution de la production depuis 2004. Ainsi, la charge polluante rejetée en 2012 par toutes les fabriques à l'environnement est estimée à 12 225 tonnes pour les MES et à 6 623 tonnes pour la DBO₅. L'évolution des rejets de l'ensemble des fabriques est présentée à la figure 3. Le tableau II fait état, quant à lui, du débit et des charges rejetés par tonne de production.

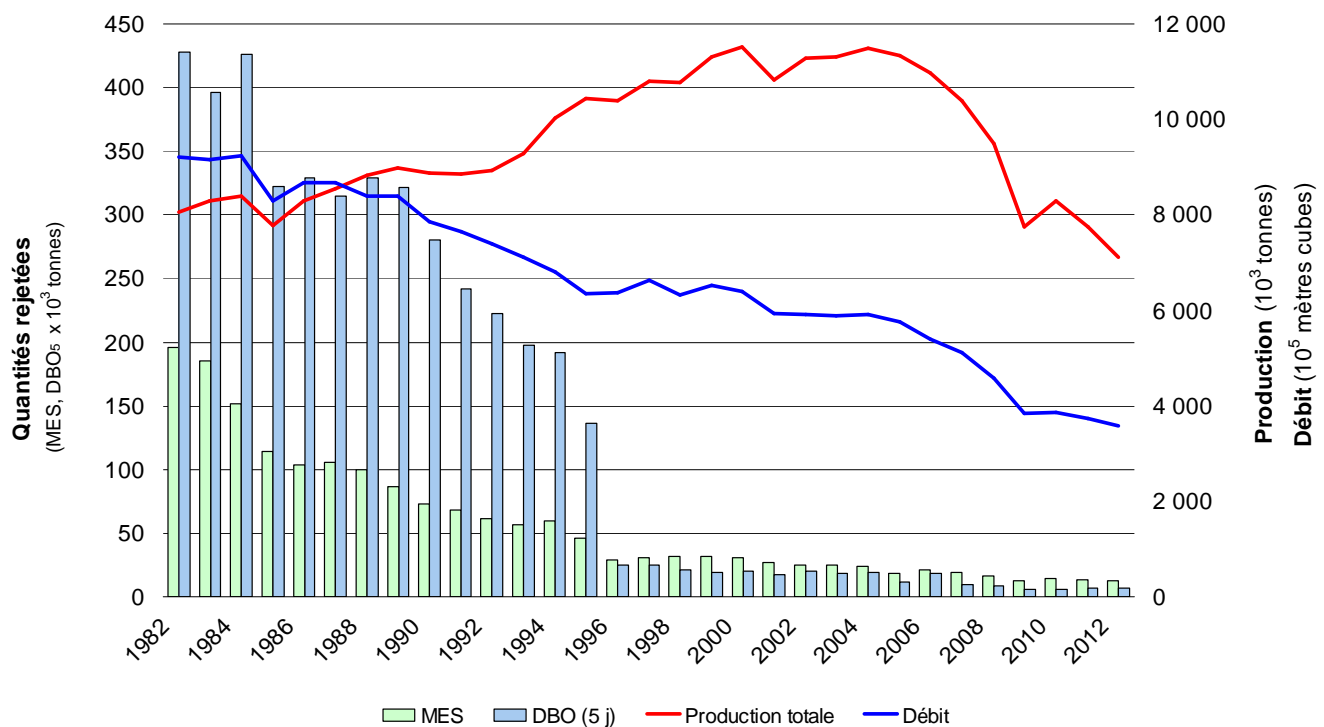


Figure 3 Évolution de la production totale et des rejets depuis 1982

Des composés organiques halogénés adsorbables (COHA) ont été mesurés à seulement neuf fabriques qui produisent de la pâte blanchie avec un produit chloré. En 2012, ces mêmes fabriques ont rejeté 297 tonnes de COHA, soit 0,20 kg par tonne de pâte blanchie produite. L'évolution des rejets de COHA est présentée à la figure 4. Celle-ci illustre la diminution importante des charges rejetées depuis 1994 et la corrélation entre ces charges et la production de pâte blanchie depuis 2009. De l'information plus complète et détaillée concernant les rejets liquides de chaque fabrique est présentée aux annexes 2 et 3.

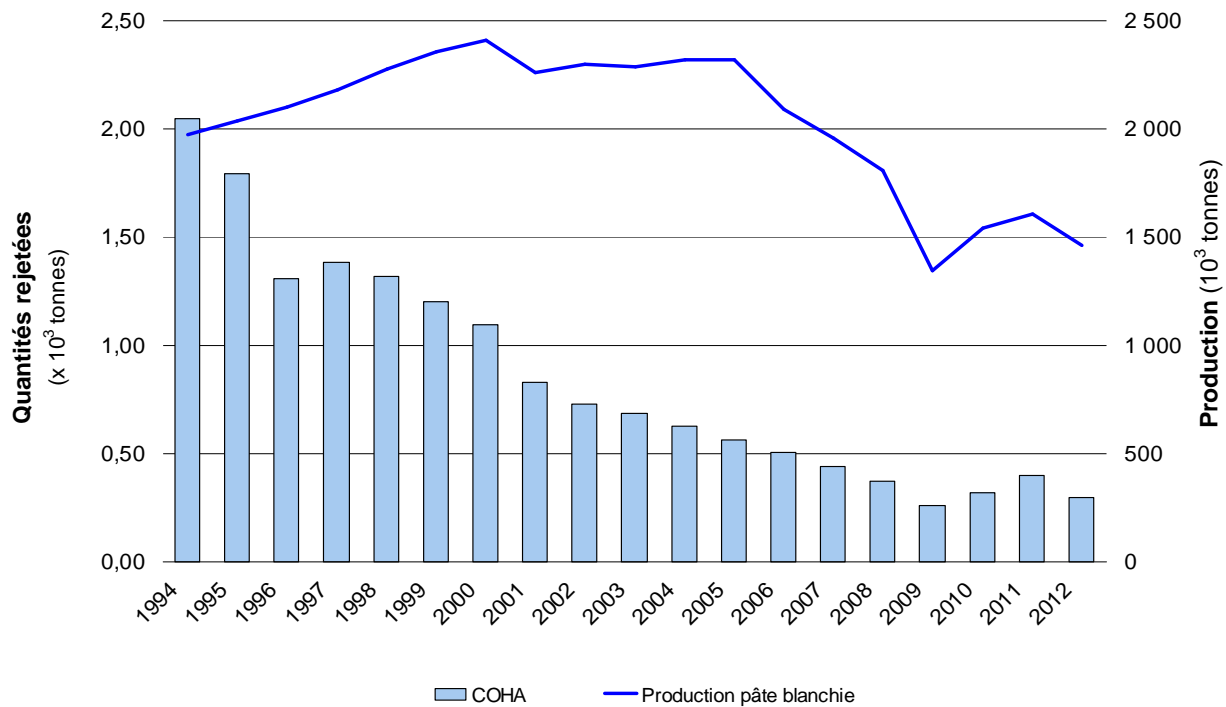


Figure 4 Évolution de la production de pâte blanchie et des rejets de COHA

Tableau II
Débit et charges rejetés par tonne de production de 1985 à 2012

Année	Débit	MES	DBO ₅	COHA ^a
	m ³ /t	kg/t	kg/t	kg/t
2012	50	1,72	0,93	0,20
2011	48	1,77	0,93	0,25
2010	47	1,69	0,72	0,21
2005	51	1,64	0,99	0,24
2000	56	2,66	1,72	0,46
1995	61	4,44	13,02	0,88
1990	88	8,21	31,54	
1985	107	14,74	41,50	

a : Les rejets de COHA sont fonction de la production de pâte blanchie

2.1 Conformité au Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers

En vertu du RFPP, les rejets liquides à l'environnement sont soumis à deux types de normes : des normes quotidiennes (en concentration ou instantanées) pour le pH, la température (T), les hydrocarbures pétroliers (C₁₀-C₅₀), les biphenyles polychlorés (BPC), les dioxines et furanes chlorés (D & Fc) et la toxicité aiguë sur la truite arc-en-ciel (toxicité truite) (tableau III) ainsi que des normes en charge pour les MES, la DBO₅ et les COHA (tableau IV). Les tableaux III et IV établissent ainsi les taux de conformité des rejets en se basant sur le nombre de résultats dépassant la norme par rapport au nombre total de résultats obtenus dans le cadre des programmes d'autosurveillance des fabriques.

Tableau III
Conformité aux normes quotidiennes du RFPP (en concentration ou instantanées)

Nombre de résultats	pH	T	C ₁₀ -C ₅₀	BPC	D & Fc	Toxicité truite
Non conformes	<u>8</u> ^a	<u>4</u>	<u>6</u>	0	0	<u>11</u>
Total	12 503	12 505	2 267	69	53	654
Taux de conformité	99,9 %	99,9 %	99,9 %	100 %	100 %	98,3 %

a : Correspond à quatre dépassements de la limite inférieure et à quatre dépassements de la limite supérieure

De l'information plus complète et détaillée concernant la conformité de chaque fabrique aux normes quotidiennes (en concentration ou instantanées) est présentée à l'annexe 4.

Tableau IV
Conformité aux normes en charge du RFPP pour la limite quotidienne (a) et la limite mensuelle (b)

a)

Nombre de résultats	MES	DBO ₅	COHA
Non conformes	0	<u>2</u>	0
Total	10 755	10 753	404
Taux de conformité	100 %	99,9 %	100 %

b)

Nombre de résultats	MES	DBO ₅	COHA
Non conformes	0	0	0
Total	359	359	95
Taux de conformité	100 %	100 %	100 %

Il est à noter que les 2 dépassements de la limite quotidienne pour la DBO₅ correspondaient à un rejet de 1,52 tonne excédentaire. C'est donc dire que sur les 6 623 tonnes de DBO₅ rejetées par l'ensemble des fabriques en 2012, les rejets hors normes représentaient 0,02 %. De l'information plus complète et détaillée concernant la conformité de chaque fabrique aux normes en charge est présentée à l'annexe 5.

2.2 Conformité aux attestations d'assainissement

Les AA peuvent contenir des normes de rejet plus sévères que le RFPP ou des exigences de suivi additionnelles.

Un total de 11 fabriques sont assujetties à des normes de rejet supplémentaires applicables aux MES, à la DBO₅ ou au phosphore total. En 2012, le taux de conformité aux normes de rejet applicables à ces trois paramètres a été de 100 %.

En ce qui concerne les exigences de suivi additionnelles, le tableau V présente le nombre de résultats manquants et attendus pour différents paramètres.

Tableau V
Attestations d'assainissement – Exigences de suivi additionnelles

Nombre de résultats	Phosphore total	Toxicité chronique algue	Toxicité chronique méné	BPC	D & Fc	Autres
Manquants	<u>3</u>	0	0	0	<u>1</u>	<u>9</u>
Attendus	306	26	4	28	14	215

De l'information plus complète et détaillée concernant chaque fabrique est présentée à l'annexe 6.

3. Émissions atmosphériques des fabriques de pâtes et papiers

Depuis l'adoption du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère en 2007, l'évolution des émissions globales du secteur des pâtes et papiers est disponible à l'adresse suivante :

www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/inventaire/index.htm.

En vertu du RFPP et du RAA, des échantillonnages annuels sont requis et des normes s'appliquent à certains équipements de fabrication de pâte chimique et appareils de combustion. Le tableau VI présente les résultats de ces échantillonnages et la conformité des équipements.

Tableau VI
Équipements de fabrication de pâte chimique et appareils de combustion
Échantillonnages et conformité au RFPP et au RAA

Type d'équipement	Nombre de points d'émission	Nombre de résultats	Part.	NO _x	SO ₂	SRT	HAP
Four d'incinération de liqueur usée	4	Non conformes	0	0	0		
		Transmis	12	3	12		3
		Manquants	0	0	0		0
Four à chaux	6	Non conformes	0			0	
		Transmis	18		12	18	18
		Manquants	0		6	0	0
Four de récupération	7	Non conformes	0			0	
		Transmis	21		21	21	21
		Manquants	0		0	0	0
Réservoir de dissolution	8	Non conformes	0				
		Transmis	21			3	
		Manquants	3			0	
Système de lavage et de lessivage	9	Non conformes				0	
		Transmis				27	
		Manquants				0	
Incinérateur et épurateur GNC	2	Non conformes				0	
		Transmis				6	
		Manquants				0	
Procédé	3	Non conformes			0		
		Transmis			3		
		Manquants			0		
Appareil de combustion	35	Non conformes	12	1			
		Transmis	63	42	35	3	3
		Manquants	3	3	4	0	0

Note Part. : particules
NO_x : oxydes d'azote
SO₂ : dioxyde de soufre
SRT : composés de soufre réduit totaux
HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques
GNC : gaz non condensables

Pour l'année 2012, la totalité des dépassements concerne les émissions de particules et d'oxydes d'azote (NO_x) par les appareils de combustion. Le taux de conformité globale de ces appareils est de 87,6 %, tandis que celui des équipements de fabrication de pâte chimique est égal à 100 %. Pour ce qui est des résultats de caractérisation manquants, 2 fabriques étaient responsables de 18 des 19 données non transmises.

De l'information plus complète et détaillée concernant chaque fabrique est présentée à l'annexe 7.

4. Matières résiduelles de fabrique

En 2012, la quantité de matières résiduelles générées par les fabriques de pâtes et papiers s'élevait à plus de 2 millions de tonnes, et 54 % de ces matières étaient produites par seulement 6 fabriques. Depuis 2004, la production totale du secteur des pâtes et papiers a diminué, ce qui explique en partie la réduction de la quantité de matières résiduelles générée. En outre, depuis 1995, la proportion des matières résiduelles enfouies par les fabriques est passée d'environ 50 % à moins de 29 %. La figure 5 illustre l'évolution des différentes avenues de gestion des matières résiduelles de fabrique depuis 1995.

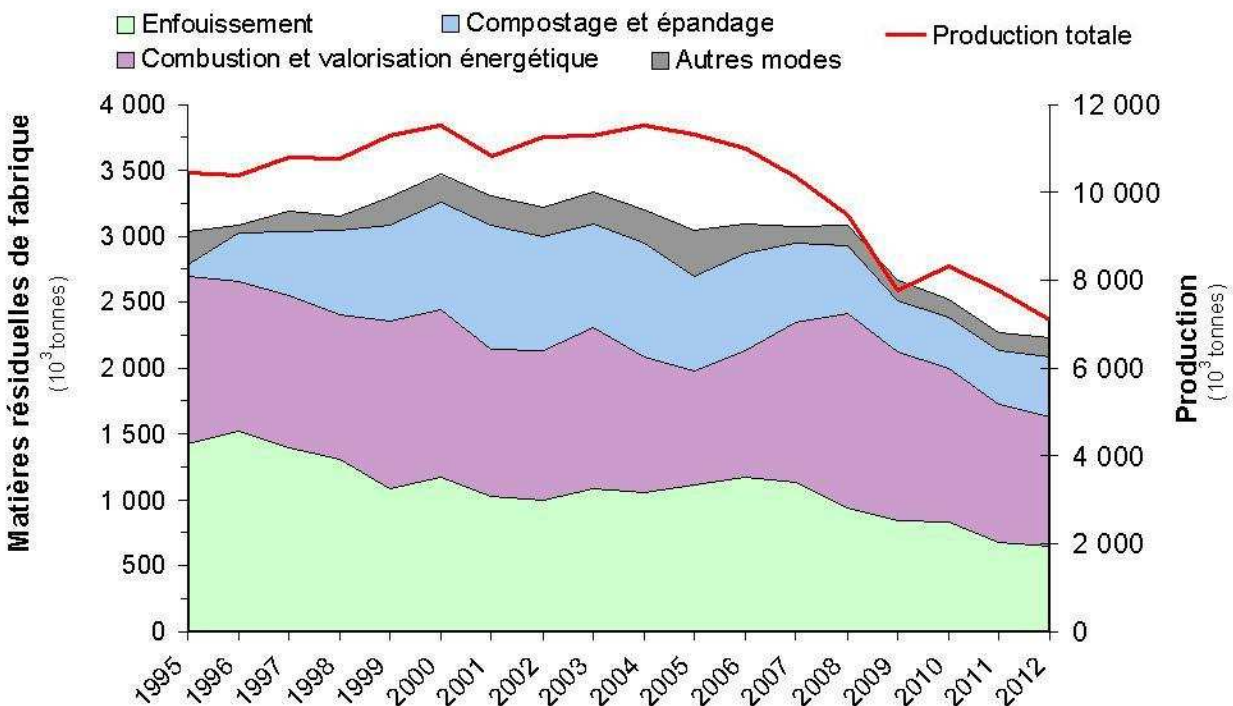


Figure 5 Destination des matières résiduelles

Il convient de mentionner que le libellé « Combustion et valorisation énergétique » était intitulé « Valorisation énergétique » dans les bilans des années antérieures. Les matières résiduelles qui sont comptabilisées dans ce mode de gestion alimentent les équipements de combustion servant à produire de l'énergie qui est requise par les procédés. Ce changement de dénomination ne reflète d'aucune façon une modification opérationnelle dans la gestion des matières résiduelles par les fabriques.

Le tableau VII présente une synthèse des quantités de matières résiduelles de fabrique en fonction de leur mode de gestion. Il est à noter que plus de 45 % des matières résiduelles enfouies en 2012 ont été produites par seulement 4 fabriques.

Tableau VII
Matières résiduelles de fabrique – Tonnage réel^a et mode de gestion en 2012

Type de matières résiduelles	Enfouissement (tonne)		Combustion et valorisation énergétique (tonne)	Compostage ^b (tonne)	Épandage ^b (tonne)	Autres modes (tonne)	Sous-total
	Lieux de fabrique	LET					
Écorces et résidus de bois	14 682	633	507 500	3 971	1 466	36 242	564 494
Rebuts de pâtes, de papiers et de cartons	31 184	1 427	144	111	0	6 720	39 586
Cendres	75 967	1 275	0	1 147	8 259	28 127	114 776
Boues (primaires, biologiques et de désencrage)	386 274	8 648	479 521	3 530	423 628	62 447	1 364 047
Résidus de trituration	57 136	14 915	0	7 697	0	0	79 748
Lies de liqueurs vertes	16 281	0	0	0	0	0	16 281
Résidus alcalins, extinction de la chaux et boues de caustification	7 750	53	0	205	6 140	0	14 149
Autres matières résiduelles	15 602	3 444	115	15	0	177	19 354
Sous-total	604 877	30 395	987 280	16 677	439 493	133 713	2 212 433
Proportion	27,3 %	1,4 %	44,6 %	0,8 %	19,9 %	6,0 %	100 %

Note LET : lieux d'enfouissement technique

a : Le tonnage réel fait référence au poids de matières résiduelles mesuré, peu importe la siccité de ces matières (c.-à-d. tonnes sèches ou humides)

b : Les quantités compostées peuvent être sous-estimées au profit de l'épandage agricole et sylvicole

De l'information plus complète et détaillée concernant chaque fabrique est présentée à l'annexe 8.

5. Aires de stockage, d'entreposage et lieux d'enfouissement

5.1 Aires de stockage et d'entreposage

Au sens du RFPP, une aire de stockage est une aire d'accumulation de matières premières ligneuses, tandis qu'une aire d'entreposage est une aire d'accumulation de matières résiduelles de fabrique. Ces aires sont toutes deux situées à l'extérieur. Au Québec, les fabriques de pâtes et papiers exploitent 48 aires de stockage et 49 aires d'entreposage. Ces deux types d'aires sont assujettis à des normes d'aménagement selon certaines dispositions.

Globalement, seules trois aires de stockage ne sont pas conformes en vertu d'une norme de localisation, et toutes les aires d'entreposage affichent un taux de conformité de 100 %. Le tableau VIII présente la conformité de ces aires d'accumulation. De l'information plus complète et détaillée concernant chaque fabrique est présentée à l'annexe 9.

Tableau VIII
Gestion des aires de stockage et d'entreposage – Conformité au RFPP en 2012

Type d'aire	Nombre d'aires	Respect des normes d'aménagement			
		Localisation	Drainage des eaux de ruissellement non contaminées	Étanchéité	Captage des eaux contaminées
Stockage (48 aires)	Non conformes	<u>3</u>	0	0	0
	Assujetties	37	15	31	25
	Taux de conformité	91,9 %	100 %	100 %	100 %
Entreposage (49 aires)	Non conformes	0	0	0	0
	Assujetties	44	46	47	46
	Taux de conformité	100 %	100 %	100 %	100 %

5.2 Lieux d'enfouissement

En vertu du RFPP, le responsable d'un lieu d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique est tenu de se conformer à différentes exigences relatives à la gestion du site et au suivi de la qualité des eaux souterraines. De plus, les eaux de lixiviation doivent respecter des normes spécifiques avant d'être rejetées dans l'environnement, à moins qu'elles ne soient traitées avec les eaux de procédé ou infiltrées dans le sol.

Le tableau IX présente la conformité des 38 lieux d'enfouissement qui reçoivent, ou qui ont déjà reçu, des matières résiduelles de fabrique, et qui font l'objet d'un suivi.

Tableau IX
Lieux d'enfouissement – Conformité au RFPP en 2012

Nombre de lieux	Exigences		Normes de rejet des eaux de lixiviation			
	Suivi des eaux souterraines	Gestion du site	Type de traitement			
			Avec eaux de procédé	Infiltration dans le sol	Traitement spécifique	Aucun
Non conformes	<u>9</u>	<u>2</u>	s. o.		<u>2</u>	<u>2</u>
Conformes	29	23			7	3
Non assujettis	0	13	19	5	0	0
Total	38	38	19	5	9	5

Les lieux qui n'ont pas transmis l'ensemble de leurs résultats de caractérisation des eaux souterraines étaient, pour la plupart, fermés ou associés à une fabrique qui a cessé ses activités. Pour les rejets d'eau de lixiviation, quatre lieux ont présenté des concentrations supérieures aux normes du RFPP pour un ou deux paramètres. De plus, cinq sites assujettis à des normes de rejet n'ont pas transmis la totalité des données de suivi des eaux de lixiviation.

De l'information plus complète et détaillée concernant chaque lieu d'enfouissement est présentée à l'annexe 10.

6. Programme de contrôle des fabriques de pâtes et papiers

Pour assurer une application uniforme des exigences visant le secteur des pâtes et papiers, un programme de contrôle environnemental a été mis sur pied par le Ministère. Ce programme a été réalisé du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 aux fins du présent bilan et comporte les six types d'intervention suivants :

- A) Inspection systématique annuelle de chaque fabrique de pâtes et papiers :
- 52 inspections ont été effectuées dans 41 fabriques différentes;
- B) Contrôle de la toxicité aiguë des effluents pour la truite arc-en-ciel. Les fabriques suivantes ont fait l'objet d'un échantillonnage :
- Cascades Groupe Papiers fins inc., Division Fibres Breakey, Lévis;
 - Cascades Canada inc., Groupe Tissu, Lachute;
 - Domtar inc., usine de Windsor;
 - Fortress Cellulose spécialisée inc., Thurso;
 - Produits Kruger S.E.C., usine de Crabtree;
 - Produits Kruger S.E.C., usine de Gatineau;
 - Produits Kruger S.E.C., usine de Sherbrooke;
 - Kruger Wayagamack inc., Trois-Rivières;
 - Produits forestiers Résolu Canada inc., Division Laurentide, Shawinigan;
 - Tembec, Matane;
 - Tembec, fabrique de pâtes et papiers, Témiscaming.

Aucun des échantillonnages réalisés n'a révélé de toxicité aiguë aux effluents finals des 11 fabriques contrôlées par les directions régionales du Ministère;

- C) Contrôle des lieux d'enfouissement de matières résiduelles :
- 33 inspections ont été effectuées dans 32 lieux d'enfouissement;
- D) Contrôle mensuel des données environnementales transmises par les fabriques :
- Plus de 500 vérifications ont été faites ;
- E) Validation, sur une période de 3 jours consécutifs, des résultats d'autosurveillance des fabriques suivantes :
- Fibrek S.E.N.C., Saint-Félicien;
 - Produits forestiers Résolu Canada inc., Division Baie-Comeau;
 - Produits forestiers Résolu Canada inc., Division Clermont.

Les résultats d'analyse fournis par les divisions Baie-Comeau et Clermont de Produits forestiers Résolu Canada sont comparables à ceux obtenus par le Ministère. Toutefois, des écarts importants ont été observés entre les résultats du Ministère et ceux fournis par Fibrek (résultat surestimé par la fabrique pour trois paramètres et sous-estimé pour la toxicité aiguë sur la truite). Des correctifs ont donc été demandés par le Ministère afin de corriger la situation.

F) Contrôle des équipements de mesure et d'échantillonnage des effluents des fabriques suivantes :

- Fibrek S.E.N.C., Saint-Félicien;
- Produits forestiers Résolu Canada inc., Division Baie-Comeau;
- Produits forestiers Résolu Canada inc., Division Clermont;
- Cascades Canada inc., Groupe Tissu, Lachute;
- La C^{ie} Matériaux de construction BP Canada, Pont-Rouge;
- Kruger Wayagamack inc., Trois-Rivières;
- Papiers de publication Kruger inc., Sherbrooke (Bromptonville);
- Produits forestiers Résolu Canada inc., Division Alma;
- Produits forestiers Résolu Canada inc., Division Kénogami, Saguenay;
- Tembec, fabrique de pâtes et papiers, Témiscaming.

Dans l'ensemble, les équipements de mesure et d'échantillonnage des effluents des fabriques sont adéquats, et des ajustements mineurs ont été recommandés. Toutefois, certains équipements de la fabrique Fibrek (Saint-Félicien) se sont avérés imprécis ou mal entretenus. Plusieurs correctifs ont été demandés par le Ministère afin de corriger la situation.

Plusieurs autres types d'inspections réalisées par les employés du Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) s'ajoutent aux inspections du programme de contrôle, notamment celles visant à :

- Contrôler la conformité des autorisations environnementales : certaines autorisations délivrées comprennent des éléments qui doivent être vérifiés lors des inspections de conformité;
- Faire un suivi des urgences et des déversements accidentels;
- Faire suite à la réception de plaintes;
- Contrôler des matières dangereuses résiduelles.

Ces interventions ne sont toutefois pas comptabilisées dans le présent bilan.

À la suite des inspections et des vérifications des résultats d'analyse effectuées par le Ministère, différentes interventions ou différents recours peuvent être entrepris envers l'exploitant d'une fabrique ou d'un lieu d'enfouissement. Dans tous les cas de non-conformité, le Ministère exige que des mesures soient prises par l'exploitant fautif pour corriger la situation, et ce, le plus rapidement possible. De plus, des avis de non-conformité peuvent être transmis et des sanctions administratives pécuniaires (SAP) peuvent être imposées à la suite d'un ou de plusieurs manquements à la Loi sur la qualité de l'environnement et à ses règlements ou aux exigences contenues dans les autorisations délivrées.

Pour l'année financière 2012-2013, 40 avis de non-conformité ont été signifiés aux exploitants de 22 fabriques ou lieux d'enfouissement différents. Près de la moitié de ces avis ont été transmis à Fibrek, Saint-Félicien (6 avis), aux Rebutts de P & P de l'Outaouais, Val-des-Monts (5 avis), à Matériaux spécialisés Louiseville (3 avis) et à Tembec, fabrique de pâtes et papiers, Témiscaming (3 avis). Huit SAP ont également été imposées à Fibrek, Saint-Félicien (7) et à MPI Moulin à papier de Portneuf (1).

Enfin, en cas de persistance de non-conformité, des enquêtes sont effectuées et des poursuites sont intentées contre les entreprises contrevenantes afin de leur imposer une amende et de les obliger à se conformer. Un état de situation des enquêtes et des jugements rendus est présenté au tableau X. De plus, il existe des registres publics de renseignements relatifs aux déclarations de culpabilité à des infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement, à ses règlements² et aux SAP imposées par les directions régionales du Ministère³.

Tableau X
Recours judiciaires

Entreprise	Début de l'enquête	Jugement
Fibre S.E.N.C., Saint-Félicien	Article 8 du Règlement sur les matières dangereuses	
	Août 2012	8 mai 2014 29 930 \$
Les rebuts de P & P de l'Outaouais Itée, Val-des-Monts	Non-respect d'une ordonnance et rejet liquide à l'environnement non conforme au RFPP	
	Février 2013	

² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Registre des déclarations de culpabilité*, [En ligne], [<http://www.registres.mddelcc.gouv.qc.ca/condamnations/recherche.asp>]

³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Registre des sanctions administratives pécuniaires*, [En ligne], [<http://www.registres.mddelcc.gouv.qc.ca/sanctions/recherche.asp>]

Abréviations, acronymes et symboles			
AA	Attestation d'assainissement	m³	Mètre cube
BPC	Biphényles polychlorés	MES	Matières en suspension
CCEQ	Centre de contrôle environnemental du Québec	NO_x	Oxydes d'azote
COHA	Composés organiques halogénés adsorbables	RAA	Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
C₁₀-C₅₀	Hydrocarbures pétroliers	RFPP	Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers
D & Fc	Dioxines et furanes chlorés	SAP	Sanction administrative pécuniaire
DBO₅	Demande biologique en oxygène sur cinq jours	SO₂	Dioxyde de soufre
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques	SRT	Composés de soufre réduit totaux
kg	Kilogramme	t	Tonne métrique
LET	Lieu d'enfouissement technique	T	Température

ANNEXES

- Annexe 1 :** Description des fabriques
- Annexe 2 :** Caractéristiques des rejets liquides à l'environnement
- Annexe 3 :** Charges totales à l'environnement (rejets liquides)
- Annexe 4 :** Conformité aux normes quotidiennes du RFPP (rejets liquides)
- Annexe 5 :** Conformité aux normes en charge du RFPP (rejets liquides)
- Annexe 6 :** Conformité aux exigences de l'attestation d'assainissement (rejets liquides)
- Annexe 7 :** Émissions atmosphériques – Échantillonnages réalisés en 2012
- Annexe 8 :** Gestion des matières résiduelles de fabrique
- Annexe 9 :** Aires de stockage et d'entreposage
- Annexe 10 :** Lieux d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique

ANNEXE 1

Description des fabriques

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Annexe 1 - Description des fabriques

Nom de l'exploitant	Municipalité	Région administrative	Nom de l'établissement	Attestation d'assainissement (date délivrance)	Commentaire	Procédé	Produit(s)	Système de traitement
BP	Pont-Rouge	Capitale-Nationale (03)	La Cie Matériaux de construction BP Canada	2008-05-22	Arrêt de la machine # 2 en juin 2010	procédé de mise en pâte par raffinage et trituration à partir de matières ligneuses	panneaux de fibres de bois et décoratifs (papiers feutres, panneaux isolants)	décanteur, boues activées
Cascades Carton Plat	East Angus	Estrie (05)	Cascades Groupe Carton Plat - East Angus, une division de Cascades Canada inc.	2009-02-06		désencrage, trituration de fibres recyclées	cartons d'emballage couchés	décanteur, traitement biologique municipal (étangs aérés)
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	Saguenay - Lac-St-Jean (02)	Cascades Groupe Carton Plat - Jonquière, une division de Cascades Canada inc.	2008-11-05		thermomécanique, trituration de fibres recyclées et de pâte kraft blanchie	cartons couchés multicouches	cellule de flottation, boues activées
Cascades Complexe	Kingsey Falls	Centre du Québec (17)	Complexe industriel Cascades Canada ULC. Fabrique: Norampac inc. Div. Kingsey Falls	2008-04-25	<u>Système de traitement unique pour les 4 fabriques</u>	trituration de vieux papiers et cartons	carton doublure	décanteur, cellule de flottation, sélecteur et réacteur biologique
			Complexe industriel Cascades Canada ULC. Fabrique: Cascades Papiers Kingsey Falls	2008-10-10		trituration de vieux papiers et cartons	carton multicouche	
			Complexe industriel Cascades Canada ULC. Fabrique: Cascades Groupe Tissu-Kingsey Falls	2008-04-25		trituration et désencrage de vieux papiers.	produits hygiéniques domestiques	
			Complexe industriel Cascades Canada ULC. Fabrique: Cascades Forma-Pak	2008-04-25		trituration de fibres recyclées	support et contenants pour le secteur alimentaire et agroalimentaire	
Cascades Fjordcell	Saguenay	Saguenay - Lac-St-Jean (02)	Cascades Fjordcell - Jonquière	2003-01-21	Exploitation interrompue depuis juillet 2006	kraft (blanchie)	pâte kraft blanchie	décanteur, boues activées

Annexe 1 - Description des fabriques

Nom de l'exploitant	Municipalité	Région administrative	Nom de l'établissement	Attestation d'assainissement (date délivrance)	Commentaire	Procédé	Produit(s)	Système de traitement
Cascades Lupel	Trois-Rivières	Mauricie (04)	Cascades Lupel, une division de Cascades Canada inc.	2008-09-24		trituration de pâte kraft et recyclée à laquelle on ajoute du latex et des poudres minérales	endos de revêtements vinyliques	bassin de sédimentation
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	Bas-St-Laurent (01)	Norampac-Cabano, division de Cascades Canada ULC.	2008-01-28		mi-chimique sans soufre, trituration de fibres recyclées	carton ondulé	décanteur, étangs aérés (deux en série), flottateur (boues secondaires), bassins de stabilisation (deux en série)
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme	Laurentides (15)	Cascades Groupe Papiers Fins inc., division Rolland	2009-05-12		trituration de pâte achetée (kraft, désencrée et coton)	papiers fins de spécialité	cellules de flottation, étangs aérés
Cascades Papiers Fins	Lévis	Chaudière-Appalaches (12)	Cascades Groupe Papiers Fins inc., division Fibres Breaky	2007-11-15		désencrage	pâte désencrée	cellule de flottation, boues activées (cellule de flottation)
Cascades Tissu	Candiac	Montérégie (16)	Cascades Groupe Tissu - Candiac, une division de Cascades Canada inc.	2007-12-14		désencrage	papiers hygiéniques	cellules de flottation, traitement biologique municipal (boues activées)
Cascades Tissu	Lachute	Laurentides (15)	Cascades Canada inc. - Groupe Tissu Lachute	2008-07-17		trituration de fibres recyclées	papier essuie-mains à usage commercial (brun et blanc)	cellule de flottation, boues activées
Cascades Usages Spéciaux	East Angus	Estrie (05)	Cascades East-Angus, une division de Cascades Canada inc.	2009-02-06	Le procédé de pâte kraft a cessé et les équipements ont été démantelés en 2011.	trituration de fibres recyclées et de pâtes achetées	papiers d'emballage et papiers à usages spéciaux	décanteur, traitement biologique municipal (étangs aérés)
Domtar	Windsor	Estrie (05)	Domtar inc, usine de Windsor	2009-06-12		kraft (blanchie) , trituration de fibres recyclées et de pâtes achetées	papiers fins, pâte kraft blanchie	décanteur, bassins de sédimentation, étang aéré et cellules de flottation
FibreK	St-Félicien	Saguenay - Lac-St-Jean (02)	FibreK S.E.N.C - Saint-Félicien	2008-12-09	Anciennement SFK Pâte S.E.N.C. inc., Saint-Félicien	kraft (blanchie)	pâte kraft blanchie	décanteur, étang aéré
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)	Nord du Québec (10)	Fortress inc., usine Lebel-sur-Quévillon	2001-02-15	Exploitation interrompue depuis novembre 2005.	kraft (blanchie et non blanchie)	pâte kraft blanchie et non blanchie	décanteur, boues activées

Annexe 1 - Description des fabriques

Nom de l'exploitant	Municipalité	Région administrative	Nom de l'établissement	Attestation d'assainissement (date délivrance)	Commentaire	Procédé	Produit(s)	Système de traitement
Fortress	Thurso	Outaouais (07)	Fortress Cellulose Spécialisée inc.	2008-09-16		kraft à dissoudre (blanchie)	pâte à dissoudre	décanteur, boues activées
Glassine	Québec	Capitale-Nationale (03)	Glassine Canada inc.	2008-06-20		trituration de pâte achetée	papiers spéciaux	réseau municipal (biofiltration)
Kruger Emballages	Montréal	Montréal (06)	Kruger, Emballages Krupack - usine place Turcot	2008-01-10 modification délivrée le 2014-05-01	En vertu d'un décret gouvernemental, les normes d'effluents du chapitre II du RFPP et les normes d'émission du RAA ne s'appliquent pas aux fabriques situées sur le territoire de la Ville de Montréal.	trituration de fibres recyclées	cartons grossiers	cellule de flottation, traitement municipal (physicochimique)
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	Estrie (05)	Papiers de publication Kruger inc.	2008-10-21		thermomécanique, désencrage	papier journal	réacteurs biologiques séquentiels
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	Mauricie (04)	Papiers de publication Kruger inc.	2008-05-28		thermomécanique, mécanique sur meule, trituration de pâtes kraft et désencrée	papier journal, papiers couchés et papiers supercalandrés	décanteur, réacteurs biologiques séquentiels (boues activées)
Kruger Produits	Crabtree	Lanaudière (14)	Produits Kruger S.E.C. Crabtree	2007-07-11		désencrage, trituration de pâte achetée et de fibres recyclées	papiers hygiéniques, pâte désencrée	décanteur, traitement biologique municipal (boues activées)
Kruger Produits	Gatineau	Outaouais (07)	Produits Kruger S.E.C. - usine de Gatineau	2007-07-27		trituration de pâte désencrée et de pâte achetée	papiers sanitaires et domestiques	décanteur
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)	Estrie (05)	Produits Kruger S.E.C. - usine de Sherbrooke	2008-08-29		trituration de pâte achetée	papiers sanitaires et domestiques	décanteur
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	Mauricie (04)	Kruger Wayagamack inc.	2009-04-27		mécanique sur meule, pâte kraft (blanchie), trituration de pâte désencrée	pâte kraft semi-blanchie, papiers spéciaux et papier kraft	décanteurs, réacteurs biologiques séquentiels
Matériaux Spécialisés	Louiseville	Mauricie (04)	Matériaux Spécialisés Louiseville inc.	2008-11-28		thermomécanique, trituration de fibres recyclées	panneaux de fibres de bois	ultrafiltration

Annexe 1 - Description des fabriques

Nom de l'exploitant	Municipalité	Région administrative	Nom de l'établissement	Attestation d'assainissement (date délivrance)	Commentaire	Procédé	Produit(s)	Système de traitement
MPI	Portneuf	Capitale-Nationale (03)	MPI Moulin à Papier de Portneuf, inc.	2011-06-28		trituration de fibres recyclés	papiers tissus, serviettes à main, essuie-tout	cellule de flottation, bassin aéré (type MBBR)
Papiers Marlboro	Drummondville	Centre du Québec (17)	Papiers Marlboro inc.	2008-05-08		trituration de fibres recyclées ou de fibres vierges	papiers sanitaires et domestiques	flottateur, traitement biologique municipal (étangs aérés)
PF Résolu	Alma	Saguenay - Lac-St-Jean (02)	Produits forestiers Résolu Canada inc., division Alma	2008-12-05	Anciennement Abibow Canada inc.	thermomécanique, trituration de pâte kraft	Papiers spéciaux à base de pâte thermomécanique, de pâte kraft achetée et de pâte désencrée achetée (papier pour annuaires et papier haute blancheur)	décanteur, boues activées
PF Résolu	Amos	Abitibi-Témiscamingue (08)	Produits forestiers Résolu Canada inc., division Amos	2007-07-19	Anciennement Abibow Canada inc.	thermomécanique	papier journal	décanteur, boues activées
PF Résolu	Baie-Comeau	Côte - Nord (09)	Produits forestiers Résolu Canada inc., division Baie-Comeau	2007-08-23	Fermeture d'une des quatre machines à papier en 2011	thermomécanique	papier journal	décanteurs, boues activées
PF Résolu	Clermont	Capitale-Nationale (03)	Produits forestiers Résolu Canada inc., division Clermont	2008-05-14	Anciennement Abibow Canada inc.	procédé de pâte thermomécanique	papier journal	décanteur, boues activées
PF Résolu	Dolbeau	Saguenay - Lac-St-Jean (02)	Produits forestiers Résolu Canada inc., division Dolbeau	2008-04-08	Anciennement Abibow Canada inc.; Exploitation reprise depuis octobre 2012	chimico-thermomécanique	papiers pour usages spéciaux	décanteur, boues activées
PF Résolu	Gatineau	Outaouais (07)	Produits forestiers Résolu Canada inc., division Gatineau	2008-04-07	Anciennement Abibow Canada inc.; Exploitation interrompue depuis avril 2010	thermomécanique, désencrage	papier journal, papiers pour usages spéciaux	décanteur, boues activées (à l'oxygène)

Annexe 1 - Description des fabriques

Nom de l'exploitant	Municipalité	Région administrative	Nom de l'établissement	Attestation d'assainissement (date délivrance)	Commentaire	Procédé	Produit(s)	Système de traitement
PF Résolu	Saguenay	Saguenay - Lac-St-Jean (02)	Produits forestiers Résolu Canada inc., division Kénogami	2008-09-17	Anciennement Abibow Canada inc.	thermomécanique, trituration de pâte kraft	papiers spéciaux	décanteur, boues activées
PF Résolu	Shawinigan	Mauricie (04)	Produits forestiers Résolu Canada inc., division Laurentide	2009-07-22		mécanique sur meule, trituration de pâte kraft, bisulfite haut rendement (> 75 %)	papiers spéciaux supercalandrés	décanteur, réacteurs biologiques séquentiels
Rocktenn	LaTuque	Mauricie (04)	La compagnie Rocktenn du Canada inc.	2008-10-30		kraft (non blanchie et blanchie), trituration de fibres recyclées	carton à couverture blanchie et non blanchie	décanteur, boues activées (à l'oxygène)
Rocktenn	Matane	Bas-St-Laurent (01)	La compagnie Rocktenn du Canada inc.	2008-07-17	Exploitation interrompue en janvier 2012. Usine fermée.	mi-chimique au sulfite neutre, trituration de fibres recyclées	papier cannelé destiné à la fabrication de carton ondulé	décanteur (recirculation des eaux de procédé contaminées)
SSPM	New Richmond	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (11)	SSPM New Richmond, L.P. (anciennement : Emballages Smurfit-Stone Canada inc.)	2001-07-31	Exploitation interrompue depuis août 2005. Démantèlement de l'usine en 2011.	kraft (non blanchie)	cartons doublures	étang aéré
Technocell	Drummondville	Centre du Québec (17)	Technocell inc.	2007-09-24		trituration de pâte kraft blanchie	papiers décoratifs	filtres, traitement biologique municipal (étangs aérés)
Tembec	Matane	Bas-St-Laurent (01)	Tembec	2008-01-16		chimico-thermomécanique blanchie	pâte chimico-thermomécanique blanchie	décanteur, boues activées
Tembec	Témiscaming	Abitibi-Témiscamingue (08)	Tembec, fabrique de pâtes et papiers - Témiscaming	2009-03-13		bisulfite à dissoudre (rendement < 46 %), chimico-thermomécanique blanchie, trituration de pâte achetée ou produite	cartons, pâte à dissoudre et pâte chimico-thermomécanique blanchie	décanteurs, réacteur anaérobie (BIOPAQ), boues activées (air enrichi à l'oxygène)
White Birch	Gatineau (Masson)	Outaouais (07)	Papier Masson Itée	2008-02-01		thermomécanique	papier journal	décanteur, boues activées
White Birch	Québec	Capitale-Nationale (03)	Commandite Stadacona inc.	2008-06-20	Exploitation interrompue de décembre 2011 à août 2012	thermomécanique, désencrage, trituration de fibres recyclées	cartons grossiers, papier journal, papiers spéciaux	décanteur, boues activées (à l'oxygène)
White Birch	Rivière-du-Loup	Bas-St-Laurent (01)	Commandité F.F. Soucy inc.	2007-11-05		thermomécanique	papier journal	décanteur, boues activées

ANNEXE 2

Caractéristiques des rejets liquides à l'environnement

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Abréviations, acronymes et symboles			
BPC	Biphényles polychlorés	MES	Matières en suspension
COHA	Composés organiques adsorbables halogénés	mg/l	Milligramme par litre
C₁₀-C₅₀	Hydrocarbures pétroliers	µg/l	Microgramme par litre
D & Fc	Dioxines et furanes chlorés	Min.	Minimum
DBO₅	Demande biologique en oxygène sur cinq jours	Moy.	Moyenne
DCO	Demande chimique en oxygène	N^{bre}	Nombre
EFF	Effluent final	pg/l	Picogramme par litre
EFF-REF	Effluent final d'eau de refroidissement	T	Température
m³/jour	Mètre cube par jour	Uta	Unité de toxicité aiguë
Max.	Maximum		

Annexe 2 - Caractéristiques des rejets liquides à l'environnement

Nom de l'exploitant	Municipalité	Nom de l'effluent	Milieu récepteur	Écoulement	Débit moyen	pH		T (°C)	MES	DBO ₅	DCO	COHA	C ₁₀ -C ₅₀	BPC	D&Fc	Toxicité
				N ^{bre} de jours	m ³ /jour	Min.	Max.	Max.	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Max. Uta
BP	Pont-Rouge	EFF	Rivière Jacques-Cartier	346	1 277	6,3	8,2	31	67	20	165		0,2	0,002		1,17
Cascades Carton Plat	East Angus	EFF	Rejet en réseau	366	876	2,0	13,4	53	719	2428	4712		0,3	0,084	2,038	
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	EFF	Rivière aux Sables	366	6 569	6,1	9,2	45	26	8	129		0,0	0,006		≤1
Cascades Complexe	Kingsey Falls	EFF	Rivière Nicolet Sud-Ouest	366	4 922	6,4	7,4	37	12	3	141		0,0	0,001		≤1
Cascades Fjordcell	Saguenay (Jonquière)	EFF EFF- REF	Rivière aux Sables	0 0	0 0											
Cascades Lupel	Trois-Rivières	EFF	Fleuve Laurent Saint-	366	1 103	6,0	9,5	48	32	10	110		0,1			≤1
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	EFF	Rivière Cabano	366	7 749	6,5	9,3	44	6	3	84			0,000		≤1
Cascades Papiers Fins	Lévis	EFF	Rivière Chaudière	341	1 226	6,3	9,2	40	26	6	196		0,0	0,001		≤1
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme	EFF	Rivière du Nord	349	6 429	6,0	8,2	33	102	39	250	0,3	0,3			≤1
Cascades Tissu	Candiac	EFF	Rejet en réseau	366	2 348	6,3	10,7	49	57	793	1692		0,6	0,025	0,104	
Cascades Tissu	Lachute	EFF	Rivière du Nord	366	885	6,0	8,8	38	59	25	254		0,3	0,001		≤1
Cascades Usages Spéciaux	East Angus	EFF-Papeterie	Rejet en réseau	366	2 679	2,0	12,0	92	805	1144	3357		1,3	0,058	3,108	
		EFF-Chaufferie		335	230	3,5	14,0	100	58	21	131		0,1	0,017		
Domtar	Windsor	EFF	Rivière François Saint	365	65 494	6,9	8,5	36	135	25	457	4,0	0,0	0,000	0,127	≤1
Fibrex	St-Félicien	EFF - Mista	Rivière Mistassini	316	53 022	6,1	8,6	41	58	46	717	3,3	0,5	0,003	1,414	1,24
		EFF - Ashua	Rivière Ashuapmushuam	32	49 775	6,2	8,1	23	63	59	980	5,6	0,8		0,043	1,41
		EFF- REF		100	29 252	6,2	8,2	87	3	1	30	0,0	0,2		0,373	≤1
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)	EFF	Rivière Quévillon	0	0											
Fortress	Thurso	EFF	Rivière des Outaouais	366	75 173	6,8	8,9	34	24	7	303	1,2	0,5		0,917	≤1
Glassine	Québec	EFF	Rejet en réseau	366	1 763	6,0	9,4	59	363	170	628		4,5			
Kruger Emballages	Montréal	EFF	Rejet en réseau	366	4 105	6,0	10,6	55	170	1083	2312		2,2			

Annexe 2 - Caractéristiques des rejets liquides à l'environnement

Nom de l'exploitant	Municipalité	Nom de l'effluent	Milieu récepteur	Écoulement	Débit moyen	pH		T (°C)	MES	DBO ₅	DCO	COHA	C ₁₀ -C ₅₀	BPC	D&Fc	Toxicité
				N ^{bre} de jours	m ³ /jour	Min.	Max.	Max.	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Max. Uta
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	EFF	Rivière François Saint	366	29 625	6,1	7,1	42	41	20	214		0,3	0,006		≤1
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	EFF	Fleuve Laurent Saint-	366	33 671	6,0	7,4	39	8	2	63		0,2			≤1
Kruger Produits	Crabtree	EFF	Rejet en réseau	366	19 413	6,4	9,9	40	9	8	83	1,2	0,5	0,046	0,124	
Kruger Produits	Gatineau	EFF	Rivière des Outaouais	366	15 262	6,0	8,9	41	19	14	71	0,9		0,010		≤1
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)	EFF	Rivière Massawippi	363	3 627	6,1	9,2	44	35	37	162		0,5	0,018	0,027	16,00
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	EFF	Fleuve Saint-Laurent	366	45 355	6,0	8,5	39	29	5	330	1,5	0,3	0,001	0,056	1,22
		EFF - REF-1	Rivière Saint-Maurice	366	9 783	6,0	9,0	35	8	4	34	0,0	0,1	0,000	0,035	≤1
		EFF - REF-5	Rivière Saint-Maurice	366	10 789	6,0	9,4	37	4	0	18	0,0	0,1	0,000	0,109	≤1
Matériaux Spécialisés	Louiseville	Aucun effluent	---													
MPI	Portneuf	EFF	Rivière Portneuf	365	1 453	6,0	8,1	35	80	55	214		0,5	0,002	0,091	≤1
Papiers Marlboro	Drummondville	EFF	Rejet en réseau	192	280	5,7	12,2	52	66	255	623		0,1	0,002		
PF Résolu	Alma	EFF	Rivière Petite Décharge	366	43 535	6,5	8,8	35	29	6	209					≤1
PF Résolu	Amos	EFF	Rivière Harricana	366	18 295	6,0	9,3	41	34	15	144					≤1
PF Résolu	Baie-Comeau	EFF	Fleuve Laurent Saint-	366	56 970	6,2	7,6	37	10	6	108					≤1
PF Résolu	Clermont	EFF - 3	Rivière Malbaie	366	29 501	6,0	9,1	39	23	8	167		0,0			≤1
PF Résolu	Dolbeau	EFF	Rivière Mistassini	163	18 082	6,0	9,5	33	11	3	78		0,2			≤1
PF Résolu	Gatineau	EFF	Rivière des Outaouais	0	0											
PF Résolu	Saguenay	EFF	Rivière Saguenay	366	13 992	6,5	9,0	37	18	4	216		0,1			≤1
PF Résolu	Shawinigan	EFF	Rivière Saint-Maurice	358	34 765	6,1	7,4	39	48	29	637		0,3			1,15
		EFF - REF	Rivière Saint-Maurice	354	12 546	5,9	7,4	36	1	0	113		0,1			≤1
Rocktenn	LaTuque	EFF	Rivière Saint-Maurice	366	110 038	6,1	7,6	39	11	4	204	2		0,002	0,007	≤1
Rocktenn	Matane	EFF	Fleuve Laurent Saint-	118	1 727	6,2	9,2	55	6	26	25		2,7	0,004		≤1

Annexe 2 - Caractéristiques des rejets liquides à l'environnement

Nom de l'exploitant	Municipalité	Nom de l'effluent	Milieu récepteur	Écoulement	Débit moyen	pH		T (°C)	MES	DBO ₅	DCO	COHA	C ₁₀ -C ₅₀	BPC	D&Fc	Toxicité
				N ^{bre} de jours	m ³ /jour	Min.	Max.	Max.	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Moy. (mg/l)	Max. Uta
SSPM	New Richmond	EFF	Baie des Chaleurs	0	0											
Technocell	Drummondville	EFF	Rejet en réseau	353	2 474	5,5	9,4	50	61	8	155		0,1			
Tembec	Matane	EFF	Fleuve Laurent Saint-	366	21 518	6,6	8,5	38	79	39	734		0,0			≤1
Tembec	Témiscaming	EFF	Rivière des Outaouais	366	77 140	6,9	8,0	40	49	21	975	0,2	0,3	0,003		≤1
		EFF - Nord/Sud		364	68 314	4,6	10,5	39	1	1	14	0,1	0,0	0,000	0,011	≤1
		EFF - REF	Ruisseau Gordon	159	2 991	6,2	7,6	34	1	1	21	0,0	0,1			≤1
White Birch	Gatineau (Masson)	EFF	Rivière du Lièvre	366	22 536	6,0	8,6	40	21	11	148		0,2			≤1
White Birch	Québec	EFF	Fleuve Laurent Saint-	366	31 998	6,0	9,2	37	16	6	62		0,2	0,002	0,202	≤1
White Birch	Rivière-du-Loup	EFF	Rivière du Loup	366	14 081	5,9	10,0	43	69	26	516		0,0			≤1

ANNEXE 3

Charges totales à l'environnement

(rejets liquides)

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Abréviations, acronymes et symboles					
COHA	Composés organiques adsorbables	halogénés	kg/an	Kilogramme par an	
DBO₅	Demande biologique en oxygène sur cinq jours		kg/t	Kilogramme par tonne de production	
DCO	Demande chimique en oxygène		m³/an	Mètre cube par an	
EFF	Effluent final		m³/t	Mètre cube par tonne de production	
EFF-REF	Effluent final d'eau de refroidissement		MES	Matières en suspension	

Annexe 3 - Charges totales à l'environnement (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Nom de l'effluent	Milieu récepteur	Débit		MES		DBO ₅		DCO		COHA	
				m ³ /an	m ³ /t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t ¹
BP	Pont-Rouge	EFF	Rivière Jacques-Cartier	441 682	9,9	30 618	0,69	9 080	0,20	77 975	1,75		
Cascades Carton Plat	East Angus	EFF	Rejet en réseau	320 584	4,4	38 496	0,53	111 687	1,54	1 594 571	21,94		
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	EFF	Rivière aux Sables	2 404 427	23,5	66 625	0,65	20 740	0,20	295 982	2,89		
Cascades Complexe	Kingsey Falls	EFF	Rivière Nicolet Sud-Ouest	1 801 393	6,8	23 530	0,09	5 533	0,02	254 486	0,96		
Cascades Fjordcell	Saguenay	EFF EFF- REF	Rivière aux Sables	---									
Cascades Lupel	Trois-Rivières	EFF	Fleuve Saint-Laurent	403 815	19,2	14 258	0,68	5 306	0,25	64 681	3,07		
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	EFF	Rivière Cabano	2 836 182	13,5	18 027	0,09	9 659	0,05	237 981	1,13		
Cascades Papiers Fins	Lévis	EFF	Rivière Chaudière	418 164	7,6	9 309	0,17	2 515	0,05	70 555	1,28		
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme	EFF	Rivière du Nord	2 243 834	21,0	222 303	2,08	83 423	0,78	496 693	4,65	601	0,20
Cascades Tissu	Candiac	EFF	Rejet en réseau (fleuve St-Laurent) ²	859 232	18,3	8 924	0,19	98 870	2,10	1 376 270	29,25		
Cascades Tissu	Lachute	EFF	Rivière du Nord	323 947	9,5	18 965	0,56	8 018	0,24	78 862	2,32		
Cascades Usages Spéciaux	East Angus	EFF-Papeterie EFF-Chaufferie	Rejet en réseau (rivière St-François) ²	1 057 317	10,5	119 964	1,19	168 758	1,68	2 786 418	27,74		
Domtar	Windsor	EFF	Rivière Saint-François	23 905 401	36,5	3 245 552	4,95	594 180	0,91	10 621 043	16,20	93 514	0,21
FibreK	St-Félicien	EFF - Mista EFF - Ashua EFF- REF	Rivière Mistassini Rivière Ashuapmushuan	16 754 900 1 592 790 2 925 220	73,5	976 553 97 456 2 601	3,72	783 258 92 667 4 241	3,04	11 912 337 1 059 654 47 012	45,00	55 523 9 232 72	0,22
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)	EFF	Rivière Quévillon	---									
Fortress	Thurso	EFF	Rivière des Outaouais	27 513 178	197,7	661 231	4,75	189 554	1,36	8 554 825	61,46	31 513	0,23
Glassine	Québec	EFF	Rejet en réseau (fleuve St-Laurent) ²	645 102	42,9	34 064	2,26	16 876	1,12	451 858	30,02		
Kruger Emballages	Montréal	EFF	Rejet en réseau (fleuve St-Laurent) ²	1 502 488	9,3	255 862	1,59	1 630 495	10,14	3 529 496	21,95		
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	EFF	Rivière Saint-François	10 842 708	35,2	448 494	1,46	222 019	0,72	2 298 136	7,47		

Annexe 3 - Charges totales à l'environnement (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Nom de l'effluent	Milieu récepteur	Débit		MES		DBO ₅		DCO		COHA	
				m ³ /an	m ³ /t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t ¹
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	EFF	Fleuve Saint-Laurent	12 323 434	33,0	90 935	0,24	23 190	0,06	753 150	2,01		
Kruger Produits	Crabtree	EFF	Rejet en réseau (rivière Ouareau) ²	7 105 272	61,3	66 215	0,57	60 346	0,52	655 817	5,66	4 031	0,05
Kruger Produits	Gatineau	EFF	Rivière des Outaouais	5 586 016	65,6	107 399	1,26	77 956	0,92	380 999	4,47	4 848	0,42
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)	EFF	Rivière Massawippi	1 316 567	58,8	45 507	2,03	47 778	2,13	192 384	8,59		
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	EFF	Fleuve Saint-Laurent	16 599 852	81,8	472 841	1,73	84 913	0,34	5 297 371	18,60	25 288	0,24
		EFF - REF-1	Rivière Saint-Maurice	3 580 694		26 430		14 280		123 396		54	
		EFF - REF-5		3 948 851		12 370		276		67 298		0	
Matériaux Spécialisés	Louiseville	Aucun effluent	---	0	0,0	0	0,00	0	0,00	0	0,00		
MPI	Portneuf	EFF	Rivière Portneuf	530 254	46,9	42 786	3,78	29 599	2,62	114 764	10,15		
Papiers Marlboro	Drummondville	EFF	Rejet en réseau (rivière St-François) ²	53 741	31,5	422	0,25	2 044	1,20	27 659	16,22		
PF Résolu	Alma	EFF	Rivière Petite Décharge	15 933 863	45,8	473 629	1,36	103 227	0,30	3 328 292	9,56		
PF Résolu	Amos	EFF	Rivière Harricana	6 696 149	40,8	239 322	1,46	106 337	0,65	1 018 559	6,21		
PF Résolu	Baie-Comeau	EFF	Fleuve Saint-Laurent	20 851 027	47,0	219 022	0,49	120 229	0,27	2 235 756	5,04		
PF Résolu	Clermont	EFF - 3	Rivière Malbaie	10 797 518	35,1	266 109	0,86	90 955	0,30	1 895 685	6,15		
PF Résolu	Dolbeau	EFF	Rivière Mistassini	2 947 329	113,0	32 481	1,25	8 275	0,32	224 530	8,61		
PF Résolu	Gatineau	EFF	Rivière des Outaouais	---									
PF Résolu	Saguenay	EFF	Rivière Saguenay	5 121 226	38,3	92 013	0,69	20 931	0,16	1 140 246	8,52		
PF Résolu	Shawinigan	EFF	Rivière Saint-Maurice	12 446 039	56,6	577 086	1,95	362 148	1,21	8 494 289	29,88		
		EFF - REF		4 441 254		3 885		229		421 173			
Rocktenn	LaTuque	EFF	Rivière Saint-Maurice	40 273 993	97,1	454 354	1,10	158 404	0,38	8 149 512	19,65	64 685	0,25
Rocktenn	Matane	EFF	Fleuve Saint-Laurent	203 799	17,7	430	0,04	3753	0,33	2510	0,22		
SSPM	New Richmond	EFF	Baie des Chaleurs	---									
Technocell	Drummondville	EFF	Rivière Saint-François	873 356	32,2	8 091	0,30	1 044	0,04	144 474	5,33		
Tembec	Matane	EFF	Fleuve Saint-Laurent	7 875 547	32,8	619 178	2,58	305 945	1,28	5 734 399	23,91		
Tembec	Témiscaming	EFF	Rivière des Outaouais	28 233 380	106,0	1 380 095	2,79	607 652	1,08	28 514 669	57,29	6 933	0,07
		EFF - Nord/Sud		24 866 196		27 820		18 419		424 324		1 301	
		EFF - REF	Ruisseau Gordon	475 556		463		273		11 112		0	

Annexe 3 - Charges totales à l'environnement (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Nom de l'effluent	Milieu récepteur	Débit		MES		DBO ₅		DCO		COHA	
				m ³ /an	m ³ /t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t	kg/an	kg/t ¹
White Birch	Gatineau (Masson)	EFF	Rivière du Lièvre	8 248 215	33,5	172 778	0,70	88 732	0,36	1 246 127	5,07		
White Birch	Québec	EFF	Fleuve Saint-Laurent	11 711 180	95,9	144 038	1,18	97 685	0,80	1 007 712	8,25		
White Birch	Rivière-du-Loup	EFF	Rivière du Loup	5 153 670	18,9	356 628	1,31	131 781	0,48	2 615 549	9,59		
Sous-total				356 986 343	50	12 225 158	1,72	6 623 279	0,93	120 030 593	13,7	297 595	0,20

ANNEXE 4

Conformité aux normes quotidiennes du RFPP

(rejets liquides)

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Les valeurs non conformes apparaissent en **gras et souligné**

Autres eaux : Les « autres eaux » correspondent à des rejets domestiques ou à des eaux de ruissellement d'aires de stockage.

Abréviations, acronymes et symboles			
BPC	Biphényles polychlorés	mg/l	Milligramme par litre
C₁₀-C₅₀	Hydrocarbures pétroliers	µg/l	Microgramme par litre
D & Fc	Dioxines et furanes chlorés	N^{bre}	Nombre
DBO₅	Demande biologique en oxygène sur cinq jours	pg/l	Picogramme par litre
EFF	Effluent final	T	Température
EFF-REF	Effluent final d'eau de refroidissement	Uta	Unité de toxicité aiguë
MES	Matières en suspension		

Annexe 4 - Conformité aux normes quotidiennes du RFPP (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Nom de l'effluent	pH				T (°C)		C ₁₀ -C ₅₀		BPC		D & Fc		Toxicité		Autres eaux				Commentaire	
			6,0 ≤ pH ≤ 9,5				< 65°C		≤ 2 mg/l		≤ 3 µg/l		≤ 15 µg/l		Truite 1UTa		DBO ₅ ≤ 30 mg/l		MES ≤ 30 mg/l			
			Inférieur à la norme	Respecte la norme	Supérieur à la norme	N ^{bre} de minutes de dépassement	N ^{bre} de jours non-conformes	N ^{bre} de jours d'écoulement	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats		
BP	Pont-Rouge	EFF	0	346	0	0	0	346	0	50	0	3			1	16						
Cascades Carton Plat	East Angus	EFF	---																		Rejet en réseau	
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	EFF	0	366	0	0	0	366	0	52	0	4			0	13						
Cascades Complexe	Kingsey Falls	EFF	0	366	0	0	0	366	0	53	0	4			0	12						
Cascades Fjordcell	Saguenay	EFF EFF- REF	---																			
Cascades Lupel	Trois-Rivières	EFF	0	366	0	0	0	366	0	53					0	13						
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	EFF	0	366	0	0	0	366	0	115	0	4			0	13						
Cascades Papiers Fins	Lévis	EFF	0	341	0	0	0	341	0	51	0	7			0	14						
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme	EFF	0	349	0	0	0	349	0	61			0	4	0	17						
Cascades Tissu	Candiac	EFF	---																		Rejet en réseau	
Cascades Tissu	Lachute	EFF	0	366	0	0	0	366	0	52	0	4			0	13						
Cascades Usages Spéciaux	East Angus	EFF-Papeterie EFF-Chaufferie	---																		Rejet en réseau	
Domtar	Windsor	EFF	0	365	0	0	0	365	0	52	0	4	0	6	0	12	1	1	1	1		
Fibrek	St-Félicien	EFF - Mista	0	316	0	0	0	316	0	47			0	4	3	19						
		EFF - Ashua	0	32	0	0	0	32	0	5			0	1	2	3						
		EFF- REF	0	100	0	0	4	100	0	16			0	2	0	5						
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)	EFF	---																			
Fortress	Thurso	EFF	0	366	0	0	0	366	0	53			0	4	0	12						
Glassine	Québec	EFF	---																		Rejet en réseau	
Kruger Emballages	Montréal	EFF	---																		Rejet en réseau	
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	EFF	0	366	0	0	0	366	0	53	0	4			0	12						
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	EFF	0	366	0	0	0	366	0	53					0	13						
Kruger Produits	Crabtree	EFF	---								0	4	0	4	---				Rejet en réseau			
Kruger Produits	Gatineau	EFF	0	366	0	0	0	366	0	105	0	4	0	4	0	15						

Annexe 4 - Conformité aux normes quotidiennes du RFPP (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Nom de l'effluent	pH				T (°C)		C ₁₀ -C ₅₀		BPC		D & Fc		Toxicité		Autres eaux				Commentaire
			6,0 ≤ pH ≤ 9,5				< 65°C		≤ 2 mg/l		≤ 3 µg/l		≤ 15 µg/l		Truite 1UTa		DBO ₅ ≤ 30 mg/l		MES ≤ 30 mg/l		
			Inférieur à la norme	Respecte la norme	Supérieur à la norme	N ^{bre} de minutes de dépassement	N ^{bre} de jours non-conformes	N ^{bre} de jours d'écoulement	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)	EFF	0	363	0	0	0	363	<u>1</u>	53	0	4	0	2	<u>1</u>	20					
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	EFF	0	366	0	0	0	366	0	52			0	4	<u>1</u>	15					
		EFF- REF-1	0	366	0	0	0	366	0	52			0	4	0	51					
		EFF- REF-5	0	366	0	0	0	366	0	52			0	4	0	12					
Matériaux Spécialisés	Louiseville	Aucun effluent	---																	Recirculation complète	
MPI	Portneuf	EFF	0	365	0	0	0	365	<u>1</u>	104	0	10			0	29					
Papiers Marlboro	Drummondville	EFF	---																	Rejet en réseau	
PF Résolu	Alma	EFF	0	366	0	0	0	366	0	109					<u>2</u>	53	<u>1</u>	12	0	12	
PF Résolu	Amos	EFF	0	366	0	0	0	366	0	104					0	27					
PF Résolu	Baie-Comeau	EFF	0	366	0	0	0	366	0	105					0	36					
PF Résolu	Clermont	EFF	0	366	0	0	0	366	0	53					0	14					
PF Résolu	Dolbeau	EFF	0	163	0	0	0	163	0	24					0	10					
PF Résolu	Gatineau	EFF																			
PF Résolu	Saguenay	EFF	0	366	0	0	0	366	<u>1</u>	123					0	23					
PF Résolu	Shawinigan	EFF	0	358	0	0	0	358	0	51					<u>1</u>	18					
		EFF- REF	0	354	0	0	0	354	0	50					0	15					
Rocktenn	LaTuque	EFF	0	366	0	0	0	366	<u>1</u>	107	0	5			0	41					
Rocktenn	Matane	EFF	0	118	0	0	0	118	<u>1</u>	15	0	2			0	5					
SSPM	New Richmond	EFF	---																		
Technocell	Drummondville	EFF	---																	Rejet en réseau	
Tembec	Matane	EFF	0	366	0	0	0	366	0	52					0	12					
Tembec	Témiscaming	EFF	0	366	0	0	0	366	0	54	0	1	0	4	0	13					
		EFF-Nord/Sud	<u>3</u>	358	<u>3</u>	<u>169</u>	0	358	0	53	0	1	0	4	0	12					
		EFF- REF	0	159	0	0	0	159	0	24			0	2	0	5					
White Birch	Gatineau (Masson)	EFF	0	366	0	0	0	366	0	52					0	15					
White Birch	Québec	EFF	0	366	0	0	0	366	<u>1</u>	54	0	4			0	13					
White Birch	Rivière-du-Loup	EFF	<u>1</u>	364	<u>1</u>	<u>5</u>	0	366	0	53					0	13					
Sous-total			<u>4</u>	12 503	<u>4</u>	<u>174</u>	<u>4</u>	12 505	<u>6</u>	2 267	0	69	0	53	<u>11</u>	654	<u>2</u>	13	<u>1</u>	13	

ANNEXE 5

Conformité aux normes en charge du RFPP

(rejets liquides)

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Les valeurs non conformes apparaissent en **gras et souligné**

Abréviations, acronymes et symboles			
COHA	Composés organiques halogénés adsorbables	MES	Matières en suspension
DBO₅	Demande biologique en oxygène sur cinq jours	N^{bre}	Nombre
kg/t	Kilogramme par tonne		

Annexe 5 - Conformité aux normes en charge du RFPP (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	MES								DBO ₅								COHA							
		Limite quotidienne				Limite mensuelle				Limite quotidienne				Limite mensuelle				Limite quotidienne				Limite mensuelle			
		Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)
BP	Pont-Rouge	14,2	0	346	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	346	0,000	4,5	0	12	0,000								
Cascades Carton Plat	East Angus																								
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
Cascades Complexe	Kingsey Falls	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
Cascades Fjordcell	Saguenay	---																							
Cascades Lupel	Trois-Rivières	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
Cascades Papiers Fins	Lévis	14,2	0	341	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	341	0,000	4,5	0	12	0,000								
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme	14,2	0	349	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	349	0,000	4,5	0	12	0,000	0,85	0	45	0,000	0,7	0	12	0,000
Cascades Tissu	Candiac																								
Cascades Tissu	Lachute	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	365	0,000	4,5	0	12	0,000								
Cascades Usages Spéciaux	East Angus																								
Domtar	Windsor	14,2	0	365	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	365	0,000	4,5	0	12	0,000	0,85	0	50	0,000	0,7	0	12	0,000
FibreK	St-Félicien	14,2	0	347	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	1	347	0,777	4,5	0	12	0,000	0,85	0	46	0,000	0,7	0	11	0,000
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)	---																							
Fortress	Thurso	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000	0,85	0	53	0,000	0,7	0	12	0,000
Glassine	Québec																								
Kruger Emballages	Montréal																								
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
Kruger Produits	Crabtree																								
Kruger Produits	Gatineau	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000	0,85	0	55	0,000	0,7	0	12	0,000

Annexe 5 - Conformité aux normes en charge du RFPP (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	MES								DBO ₅								COHA							
		Limite quotidienne				Limite mensuelle				Limite quotidienne				Limite mensuelle				Limite quotidienne				Limite mensuelle			
		Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)	Valeur de la norme (kg/t)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} total de résultats	Rejet total hors norme (tonnes)
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)	14,2	0	363	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	363	0,000	4,5	0	12	0,000								
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000	0,85	0	51	0,000	0,7	0	12	0,000
Matériaux Spécialisés	Louiseville																								
MPI	Portneuf	14,2	0	365	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	365	0,000	4,5	0	12	0,000								
Papiers Marlboro	Drummondville																								
PF Résolu	Alma	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
PF Résolu	Amos	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
PF Résolu	Baie-Comeau	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
PF Résolu	Clermont	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
PF Résolu	Dolbeau	14,2	0	121	0,000	7,1	0	6	0,000	7,1	0	121	0,000	4,5	0	6	0,000								
PF Résolu	Gatineau																								
PF Résolu	Saguenay	14,2	0	363	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	363	0,000	4,5	0	12	0,000								
PF Résolu	Shawinigan	14,2	0	358	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	358	0,000	4,5	0	12	0,000								
Rocktenn	LaTuque	14,2	0	365	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	365	0,000	4,5	0	12	0,000	0,85	0	51	0,000	0,7	0	12	0,000
Rocktenn	Matane	14,2	0	118	0,000	7,1	0	5	0,000	7,1	0	117	0,000	4,5	0	5	0,000								
SSPM	New Richmond																								
Technocell	Drummondville																								
Tembec	Matane	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
Tembec	Témiscaming	14,2 ^a	0	366	0,000	7,1 ^a	0	12	0,000	7,1 ^b	0	366	0,000	4,5 ^b	0	12	0,000	0,85	0	53	0,000	0,7	0	12	0,000
White Birch	Gatineau (Masson)	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
White Birch	Québec	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	1	366	0,742	4,5	0	12	0,000								
White Birch	Rivière-du-Loup	14,2	0	366	0,000	7,1	0	12	0,000	7,1	0	366	0,000	4,5	0	12	0,000								
Sous total			0	10 755	0		0	359	0		2	10 753	1,52		0	359	0		0	404	0		0	95	0

a: À ces normes il faut ajouter les normes quotidiennes et mensuelles applicables à la production de pâtes au bisulfite à dissoudre soit respectivement 24 et 12 kg/t

b: À ces normes il faut ajouter les normes quotidiennes et mensuelles applicables à la production de pâtes au bisulfite à dissoudre soit respectivement 31 et 18 kg/t

ANNEXE 6

Conformité aux exigences de l'attestation d'assainissement

(rejets liquides)

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Les valeurs non conformes apparaissent en **gras et souligné**

Abréviations, acronymes et symboles			
AD	Acide déhydroabiétique	H₂S	Sulfure d'hydrogène
AR	Acides résiniques	MES	Matières en suspension
BPC	Biphényles polychlorés	Mn	Manganèse
Cd	Cadmium	N^{bre}	Nombre
D & Fc	Dioxines et furanes chlorés	SA	Surfactant anionique
DBO₅	Demande biologique en oxygène sur cinq jours	kg/mois	Kilogramme par mois
Fe	Fer	V	Vanadium

Annexe 6 - Conformité aux exigences de l'attestation d'assainissement (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	MES		DBO ₅		Phosphore total				Toxicité chronique algue		Toxicité chronique méné		BPC		D & Fc		Autres paramètres			
		Norme de rejet		Norme de rejet		Exigence de suivi		Norme de rejet		Exigence de suivi		Exigence de suivi		Exigence de suivi		Exigence de suivi		Exigence de suivi			
		Valeur de la norme (kg/mois)	N ^{bre} de résultats non conformes	Valeur de la norme (kg/mois)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	Valeur de la norme (mg/l)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	Identification (symbole)	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	
BP	Pont-Rouge																				
Cascades Carton Plat	East Angus																0	1			
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	56 800	0																		
Cascades Complexe	Kingsey Falls	68 700	0	43 600	0	0	26	2,0	0	0	2								Mn	0	1
																			V	0	1
Cascades Fjordcell	Saguenay	---																			
Cascades Lupel	Trois-Rivières																				
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	161 113	0	102 114	0	0	52	2,0	0	0	2	0	2	0	4				SA	0	1
Cascades Papiers Fins	Lévis			8 900	0	0	7			0	2	0	2						Mn	0	0
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme	86 500	0	30 900	0	0	26	2,0	0	0	2								H ₂ S	0	4
Cascades Tissu	Candiac																0	1			
Cascades Tissu	Lachute					0	26	2,0	0												
Cascades Usages Spéciaux	East Angus													0	8	0	3				
Domtar	Windsor					0	7			0	4			0	4				Mn	0	4
																			H ₂ S	0	4
FibreK	St-Félicien	244 300	0	154 800	0	0	12							0	1				AR	0	12
																			AD	0	12
																			H ₂ S	0	1

Annexe 6 - Conformité aux exigences de l'attestation d'assainissement (rejets liquides)

Nom de l'exploitant	Municipalité	MES		DBO ₅		Phosphore total				Toxicité chronique algue		Toxicité chronique méné		BPC		D & Fc		Autres paramètres		
		Norme de rejet		Norme de rejet		Exigence de suivi		Norme de rejet		Exigence de suivi		Exigence de suivi		Exigence de suivi		Exigence de suivi		Exigence de suivi		
		Valeur de la norme (kg/mois)	N ^{bre} de résultats non conformes	Valeur de la norme (kg/mois)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	Valeur de la norme (mg/l)	N ^{bre} de résultats non conformes	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus	Identification (symbole)	N ^{bre} de résultats manquants	N ^{bre} de résultats attendus
PF Résolu	Baie-Comeau																			
PF Résolu	Clermont					0	6													
PF Résolu	Dolbeau	116 200	0	46 800	0															
PF Résolu	Gatineau	---																		
PF Résolu	Saguenay							0	2											
PF Résolu	Shawinigan																			
Rocktenn	LaTuque																			
Rocktenn	Matane																			
SSPM	New Richmond	---																		
Technocell	Drummondville																			
Tembec	Matane							0	4											
Tembec	Témiscaming	487 700	0	472 800	0								0	1						
White Birch	Gatineau (Masson)																			
White Birch	Québec														0	4				
White Birch	Rivière-du-Loup					0	22	3,7	0	0	2									
Sous-total			0		0	3	306		0	0	26	0	4	0	28	1	14		9	215

ANNEXE 7

Émissions atmosphériques – Échantillonnages réalisés en 2012

(conformité au RFPP, aux attestations d'assainissement et au RAA)

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Les valeurs non conformes apparaissent en **gras et souligné**

Pour établir la conformité des émissions atmosphériques, il faut appliquer la règle de conformité suivante :

1. La moyenne arithmétique des 3 résultats des mesures prises au cours d'une même campagne d'échantillonnage est inférieure ou égale à la norme;
2. Au moins 2 de ces résultats sont inférieurs à la norme;
3. Aucun de ces 3 résultats n'excède de plus de 20 % la norme.

Abréviations, acronymes et symboles			
E1, E2, E3	Essai n° 1, n° 2, n° 3	SO₂	Dioxyde de soufre
<u>n. m.</u>	Non mesuré (aurait dû l'être)	SRT	Composés de soufre réduit totaux
NO_x	Oxydes d'azote		

Note : Lorsque des mesures sont faites sans qu'une norme s'applique, seules les unités de mesure apparaissent.

Annexe 7 - Émissions atmosphériques - Échantillonnages réalisés en 2012
(conformité au RFPP, aux attestations d'assainissement et au RAA)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Sources	Particules				NOx				SO ₂			
			Norme (unité)	E1	E2	E3	Norme (unité)	E1	E2	E3	Norme (unité)	E1	E2	E3
BP	Pont-Rouge	Chaudière #600 (18 MW)		<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>		<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>		<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>
Cascades Carton Plat	East Angus	Aucune source en opération												
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	Chaudière (24,1 MW)	340 mg/m ³	207,1	239,1	256,2								
Cascades Complexe	Kingsey Falls	Chaudière Zurn (54 MW)					80 g/GJ	28,7	26,9	26,9				
Cascades Fjordcell	Saguenay													
Cascades Lupel	Trois-Rivières													
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	Chaudière #3 et #4 (23 et 35 MW)	180 mg/m ³	<u>359,2</u>	115,5	58,5	mg/Rm ³	186,7	163,0	170,1	mg/Rm ³	266,6	240,7	
		Four d'incinération	200 mg/m ³	204,0	149,6	149,8	mg/Rm ³	95,7	93,4	93,1	mg/Rm ³	192,0	183,1	182,3
Cascades Papiers Fins	Lévis	Chaudière (4,5 MW)												
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme ¹	Chaudière #2 (6 MW)	85 g/GJ								mg/Rm ³	933,8	948,9	496,4
		Chaudière #2 (6 MW)									mg/Rm ³	9,0	7,5	7,4
		Chaudière #4 (20 MW)	60 g/GJ								mg/Rm ³	1280,4	1469,4	1940,2
		Chaudière #4 (20 MW)									mg/Rm ³	3,2	2,8	12,3
		Chaudière #5 (37,5 MW)	60 g/GJ				80 g/GJ				mg/Rm ³	46,1	39,1	24,0
		Chaudière #5 (37,5 MW)	60 g/GJ				80 g/GJ				mg/Rm ³	12,6	13,9	12,4
		Chaudière #6 (32 MW)	45 g/GJ				150 ppm				mg/Rm ³	92,4	77,7	59,6
Chaudière #6 (32 MW)	45 g/GJ				150 ppm				mg/Rm ³	9,3	9,7	9,0		
Cascades Tissu	Candiac													
Cascades Tissu	Lachute													
Cascades Usages Spéciaux	East Angus	Chaudière #3 (25 MW)	450 mg/m ³	411,0	420,0	516,0								
		Chaudière #4 (34 MW)	60 g/GJ				g/Gj	58,0	59,0	55,0				
		Chaudière #8 (23 MW)	340 mg/m ³	261	255	262								
		Chaudière #7 (23 MW)					g/Gj	10,0	10,0	10,0				
Domtar	Windsor	Chaudière (163 MW)	100 mg/m ³	0,9	0,9	1,0								
		Chaudière d'appoint (102 MW)					110 g/GJ	87,7	86,8	86,4				
		Four à chaux	340 mg/m ³	95,1	83,1	127,5					mg/Rm ³	353,0	371,3	361,1
		Four récupération	200 mg/m ³	38,0	46,7	44,4					mg/Rm ³	0	0	0
		Réservoirs dissolution est & ouest	165 g/t	80,5	119,1	82,5								
Fibrek	St-Félicien	Chaudière (110 MW)	450 mg/m ³									5,7	0,0	8,4
		Four à chaux	340 mg/m ³	171,2	196,3	170,3					mg/Rm ³	12,3	6,4	7,4
		Four récupération	200 mg/m ³	151,2	154,9	156,3					mg/Rm ³	17,5	22,7	29,2
		Réservoirs de dissolution	165 g/t	44,8	52,2	35,9								

Annexe 7 - Émissions atmosphériques - Échantillonnages réalisés en 2012
(conformité au RFPP, aux attestations d'assainissement et au RAA)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Sources	Particules				NOx				SO ₂				
			Norme (unité)	E1	E2	E3	Norme (unité)	E1	E2	E3	Norme (unité)	E1	E2	E3	
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)														
Fortress	Thurso	Chaudière (200 000 lbs/litre)	450 mg/m ³	1513,6	578,5	748,5					ppm	259,6	304,8	294,4	
		Four à chaux	340 mg/m ³	113,7	146,6	140,2					ppm	11,5	8,3	5,0	
		Four récupération #2	200 mg/m ³	72,9	67,5	65,7					ppm	0,7	9,5	38,6	
		Four récupération #3	200 mg/m ³	105,0	26,5	29,8					ppm	19,7	4,4	12,5	
		Réservoir de dissolution #2	165 g/t	23,3	22,6	49,5									
		Épurateur GNC au blanchiment													
		Laveurs de pâte #1A et #1B													
Glassine	Québec														
Kruger Emballages	Montréal														
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	Chaudière #1 (21 MW)	60 g/GJ	9,6	11,0	8,3									
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	Chaudière #1 (29,2 MW)	100 mg/m ³	65,3	33,3	43,9									
		Chaudière #7 (76 MW)	60 g/GJ	0,5	0	1,8	g/Gj	62,2	60,0	63,7					
		Chaudière #8 (57-64 MW)	45 g/GJ	12,7	2,0	5,4	175 g/GJ	69,0	69,1	69,9					
Kruger Produits	Crabtree														
Kruger Produits	Gatineau														
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)														
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	Four à chaux	340 mg/m ³	276,8	309	335,9	ppm	139,1	199,1	183,9	mg/Rm ³	23	17,3	16,5	
		Four récupération	200 mg/m ³	20,7	20,4	18,6					mg/Rm ³	16,0	19,6	87,1	
		Réservoir de dissolution	165 g/t	54,9	50,7	58,3									
		Incinérateur GNC													
Matériaux Spécialisés	Louiseville														
MPI	Portneuf														
Papiers Marlboro	Drummondville														
PF Résolu	Alma	Chaudière #8 (42 MW)	60 g/GJ	9,4	11,1	10,9									
		Chaudière #9 (50 MW)	60 g/GJ	286,0	161,0	177,0									
		Chaudière #10 (45 MW)	45 g/GJ	19,2	27,2	34,7	175 g/GJ	151,0	150,0	151,0					
		Chaudière #10 (45 MW)					80 g/GJ	34,4	33,8	33,1					
PF Résolu	Amos	Chaudière (73 MW)	340 mg/m ³	4,0	1,7	6,5									
PF Résolu	Baie-Comeau	Chaudière #6 (97 MW)	100 mg/m ³	18	14	16	ppm	95,0	134,0	138,0	ppm	1,4	10,7	12,2	
PF Résolu	Clermont														
PF Résolu	Dolbeau														

Annexe 7 - Émissions atmosphériques - Échantillonnages réalisés en 2012
(conformité au RFPP, aux attestations d'assainissement et au RAA)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Sources	Particules				NOx				SO ₂						
			Norme (unité)	E1	E2	E3	Norme (unité)	E1	E2	E3	Norme (unité)	E1	E2	E3			
PF Résolu	Gatineau																
PF Résolu	Saguenay																
PF Résolu	Shawinigan	Chaudière #4 (73,6 MW)	270 mg/m ³	<u>550,0</u>	<u>303,0</u>	<u>277,0</u>											
Rocktenn	Matane																
Rocktenn	LaTuque	Chaudière #11 (150 MW)	60 g/GJ				g/Gj	107,0	108,6	108,5							
		Chaudière #12 (150 MW)	60 g/GJ				g/Gj	22,6	47,0	39,1							
		Four à chaux - Nord	340 mg/m ³	16,0	8,6	6,3					mg/Rm ³	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>			
		Four à chaux - Sud	340 mg/m ³	2,9	15,9	11,1					mg/Rm ³	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>			
		Fours récupération #3 & #4	200 mg/m ³	0,5	6,6	1,1					mg/Rm ³	0,3	5,5	0,8			
		Four récupération #5	200 mg/m ³	73,7	56,4	13,3					mg/Rm ³	0,5	28,3	1,3			
		Réservoir dissolution #3	165 g/t	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>											
		Réservoir dissolution #4	165 g/t	37,7	39,5	43,7											
		Réservoir dissolution #5 - Est	165 g/t	0,9	4,7	29,3											
		Réservoir dissolution #5 - Ouest	165 g/t	1,5	12,2	12,7											
		Ligne lavage pâte A - Év, Est															
		Ligne lavage pâte B - Év, Est															
		Ligne lavage pâte C - Év, Nord															
		Ligne lavage pâte D - Év, Est															
		Ligne lavage pâte E - Év, Sud															
Lessiveur continu #1																	
Lessiveur continu #2																	
Lessiveur continu #3																	
SSPM	New-Richmond																
Technocell	Drummondville																
Tembec	Matane																
Tembec	Témiscaming	Chaudière #4	180 mg/m ³ ε	49	49	48											
		Chaudière #8 (51 MW)	g/GJ	1,8	9,9	2,2	80 g/Gj	70,3	80,7	75,7							
		Procédé									6 kg/t	5,9	1,1	0,5			
		Four d'incinération #2	200 mg/m ³	50	60	24					400 ppm	31	16	17			
		Four d'incinération #3	200 mg/m ³	28	30	31					400 ppm	10	32	40			
Four d'incinération #9	200 mg/m ³	63	16	38					400 ppm	184	235	0					
White Birch	Gatineau (Masson)																
White Birch	Québec																
White Birch	Rivière-du-Loup	Chaudières #3 & #4 (2x 19,2 MW)	100 mg/m ³	106,0	97,0	89,0											
		Chaudière #2 (44 MW)	60 g/GJ	46,0	45,0	52,0											
		Chaudière #6 (25 MW)	45 g/GJ	<u>65,0</u>	44,0	<u>48,0</u>	175 g/Gj	<u>258,0</u>	167,0	166,0							

Annexe 7 - Émissions atmosphériques - Échantillonnages réalisés en 2012
(conformité au RFPP, aux attestations d'assainissement et au RAA)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Sources	SRT				HAP			
			Norme (unité)	E1	E2	E3	Unité	E1	E2	E3
BP	Pont-Rouge	Chaudière #600 (18 MW)								
Cascades Carton Plat	East Angus	Aucune source en opération								
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	Chaudière (24,1 MW)								
Cascades Complexe	Kingsey Falls	Chaudière Zurn (54 MW)								
Cascades Fjordcell	Saguenay									
Cascades Lupel	Trois-Rivières									
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	Chaudière #3 et #4 (23 et 35 MW) Four d'incinération					ug/Rm3	8844,7	8880,2	7527,7
Cascades Papiers Fins	Lévis	Chaudière (4,5 MW)								
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme ¹	Chaudière #2 (6 MW) Chaudière #2 (6 MW) Chaudière #4 (20 MW) Chaudière #4 (20 MW) Chaudière #5 (37,5 MW) Chaudière #5 (37,5 MW) Chaudière #6 (32 MW) Chaudière #6 (32 MW)								
Cascades Tissu	Candiac									
Cascades Tissu	Lachute									
Cascades Usages Spéciaux	East Angus	Chaudière #3 (25 MW) Chaudière #4 (34 MW) Chaudière #8 (23 MW) Chaudière #7 (23 MW)								
Domtar	Windsor	Chaudière (163 MW) Chaudière d'appoint (102 MW) Four à chaux Four récupération Réservoirs dissolution est & ouest	10 ppm 5 ppm	1,2 1,2	6,5 1,6	3,1 0,7	ug/Rm3 ug/Rm3	1,0 1,4	1,2 0,3	1,9 1,5
Fibrek	St-Félicien	Chaudière (110 MW) Four à chaux Four récupération Réservoirs de dissolution	10 ppm 20 ppm	1,1 0	1,0 0	0,9 0	ug/Rm3 ug/Rm3	0 0	0 0	0 0,1

Annexe 7 - Émissions atmosphériques - Échantillonnages réalisés en 2012
(conformité au RFPP, aux attestations d'assainissement et au RAA)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Sources	SRT				HAP				
			Norme (unité)	E1	E2	E3	Unité	E1	E2	E3	
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)										
Fortress	Thurso	Chaudière (200 000 lbs/litre)	10 ppm	6,1	1,1	0,9	ug/Rm3	0	0	4,4	
		Four à chaux	10 ppm	0,1	0,8	1,1	ug/Rm3	0	1,5	0	
		Four récupération #2	20 ppm	2,0	1,0	1,1	ug/Rm3	0,3	0	0,5	
		Four récupération #3	20 ppm	0	2,0	3,7	ug/Rm3	4	0	0	
		Réservoir de dissolution #2									
		Épurateur GNC au blanchiment	10 ppm	2,0	0,3	3,2					
		Laveurs de pâte #1A et #1B	10 ppm	0,3	1,9	3,8					
Glassine	Québec										
Kruger Emballages	Montréal										
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	Chaudière #1 (21 MW)									
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	Chaudière #1 (29,2 MW)									
		Chaudière #7 (76 MW)									
		Chaudière #8 (57-64 MW)									
Kruger Produits	Crabtree										
Kruger Produits	Gatineau										
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)										
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	Four à chaux	10 ppm	0	0,6	0,8	ug/Rm3	4,4	3,3	2,8	
		Four récupération	20 ppm	4,1	4,7	3,6	ug/Rm3	13,6	14,1	11,9	
		Réservoir de dissolution	ppm	7,7	9,0	0,2					
		Incinérateur GNC	10 ppm	7,7	0,5	0,1					
Matériaux Spécialisés	Louiseville										
MPI	Portneuf										
Papiers Marlboro	Drummondville										
PF Résolu	Alma	Chaudière #8 (42 MW)									
		Chaudière #9 (50 MW)									
		Chaudière #10 (45 MW)									
		Chaudière #10 (45 MW)									
PF Résolu	Amos	Chaudière (73 MW)									
PF Résolu	Baie-Comeau	Chaudière #6 (97 MW)									
PF Résolu	Clermont										
PF Résolu	Dolbeau										

Annexe 7 - Émissions atmosphériques - Échantillonnages réalisés en 2012
(conformité au RFPP, aux attestations d'assainissement et au RAA)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Sources	SRT				HAP			
			Norme (unité)	E1	E2	E3	Unité	E1	E2	E3
PF Résolu	Gatineau									
PF Résolu	Saguenay									
PF Résolu	Shawinigan	Chaudière #4 (73,6 MW)								
Rocktenn	Matane									
Rocktenn	LaTuque	Chaudière #11 (150 MW)								
		Chaudière #12 (150 MW)								
		Four à chaux - Nord	10 ppm	0,3	0	0	ug/Rm3	1,9	0,7	11,4
		Four à chaux - Sud	10 ppm	0,4	0	0,2	ug/Rm3	0,3	0,8	1,0
		Fours récupération #3 & #4	20 ppm	1,7	0	0,5	ug/Rm3	9,1	1,0	2,8
		Four récupération #5	20 ppm	0,2	0	0,6	ug/Rm3	2,8	1,1	1,0
		Réservoir dissolution #3								
		Réservoir dissolution #4								
		Réservoir dissolution #5 - Est								
		Réservoir dissolution #5 - Ouest								
		Ligne lavage pâte A - Év, Est	10 ppm	3,0	3,1	1,2				
		Ligne lavage pâte B - Év, Est	10 ppm	5,9	1,1	5,5				
		Ligne lavage pâte C - Év, Nord	10 ppm	6,9	5,1	5,9				
		Ligne lavage pâte D - Év, Est	10 ppm	0	0	1,2				
		Ligne lavage pâte E - Év, Sud	10 ppm	4,8	4,1	4,1				
Lessiveur continu #1	10 ppm	0,6	1,3	1,1						
Lessiveur continu #2	10 ppm	3,4	1,4	3,1						
Lessiveur continu #3	10 ppm	0	0,2	0,5						
SSPM	New-Richmond									
Technocell	Drummondville									
Tembec	Matane									
Tembec	Témiscaming	Chaudière #4								
		Chaudière #8 (51 MW)								
		Procédé								
		Four d'incinération #2								
		Four d'incinération #3								
Four d'incinération #9										
White Birch	Gatineau (Masson)									
White Birch	Québec									
White Birch	Rivière-du-Loup	Chaudières #3 & #4 (2x 19,2 MW)								
		Chaudière #2 (44 MW)								
		Chaudière #6 (25 MW)								

ANNEXE 8

Gestion des matières résiduelles de fabrique *(conformité au RFPP)*

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Abréviations, acronymes et symboles			
LET	Lieu d'enfouissement technique	s.o.	Sans objet
n. m.	Non mesuré (aurait dû l'être)	t/an	Tonne par an
RFPP	Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers		

Note : Dans le cas de l'enfouissement dans un LET, il n'y a pas de norme de siccité dans le RFPP, mais un suivi est requis. Il ne s'agit donc pas de non-conformité au sens du RFPP. Les normes de siccité apparaissent dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Annexe 8 - Gestion des matières résiduelles de fabrique (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type de matière résiduelle	Enfouissement						Proportion enfouies (%)	Combustion et valorisation énergétique	Compostage	Épandage	Autres modes	Proportion non-enfouies (%)	Sous-total Quantité produite (tonnes)
			Enfouissement (RFPP)				Enfouissement (LET)								
			Siccité			Tonnage (t/an)	Siccité								
			Norme (%)	Moyenne mesurée (%)	N ^{bre} de mesure(s) non conforme(s)		Moyenne mesurée (%)	Tonnage (t/an)							
Cascades Tissu	Lachute	Boues mélangées Résidus de trituration Autres matières résiduelles						s.o.	2 370	22,9			8 245	77,1	10 697
Cascades Tissu	Candiac	Boues mélangées						<u>n.m.</u>	83	0,0	10 824	27 842	1 331	100,0	39 997
Cascades Usages Spéciaux	East Angus	Écorces et résidus de bois Rebuts de pâtes, de papiers et de carton Cendres Autres matières résiduelles	≥ 25	s.o.		6				99,1	111	111		0,9	25 459
			≥ 25	s.o.		20 661									
			≥ 25	90	0	3 341									
			≥ 25	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	1 219		<u>n.m.</u>	10						
Domtar	Windsor	Écorces et résidus de bois Rebuts de pâtes, de papiers et de carton Cendres Boues primaires Boues mélangées Lies de liqueurs vertes Résidus alcalins, extinctions de la chaux et boues de caustification	≥ 25	s.o.		1 205				10,5	234 834		6 428	89,5	324 143
			≥ 25	54,7	0	17 328					27 180	2 930	12 828		
			≥ 25	50,7	0	10 301									
			≥ 55	85,9	0	5 223						5 886			
FibreK	St-Félicien	Écorces et résidus de bois Cendres Boues primaires Boues biologiques Boues de caustification Lies de liqueurs vertes Résidus alcalins, extinctions de la chaux et boues de caustification Autres matières résiduelles	≥ 25	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	7 667				6,9			16 561	93,1	188 829
			≥ 25	32,3	0	3 028						503	3 214		
			≥ 25	78,8	0	1 514						152 327	3 027		
			≥ 25	73,4	0	733						3 027	254		

Annexe 8 - Gestion des matières résiduelles de fabrique (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type de matière résiduelle	Enfouissement					Proportion enfouies (%)	Combustion et valorisation énergétique	Compostage	Épandage	Autres modes	Proportion non-enfouies (%)	Sous-total Quantité produite (tonnes)	
			Enfouissement (RFPP)			Enfouissement (LET)									
			Siccité			Tonnage (t/an)	Siccité								
			Norme (%)	Moyenne mesurée (%)	N ^{bre} de mesure(s) non conforme(s)		Moyenne mesurée (%)								Tonnage (t/an)
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)	Autres matières résiduelles													
Fortress	Thurso	Écorces et résidus de bois	≥ 25	s.o.	0	2 586		26 134							
		Cendres	≥ 25	92,3	0	3 234									
		Boues de caustification	≥ 55	73,3	0	3 771									
		Boues mélangées	≥ 25	27,6	2	45 294	69,2					30,8	84 845		
		Lies de liqueurs vertes	≥ 25	42,5	0	2 952									
		Résidus alcalins, extinctions de la chaux et boues de caustification	≥ 55	79,8	0	874									
Glassine	Québec	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton					0,0	49				100,0	49		
Kruger Emballages	Montréal	Résidus de trituration	≥ 25	s.o.		12 044	61,0	7 697				39,0	19 741		
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton									162				
		Cendres	≥ 25	69	0	15 546	31,9					68,1	78 014		
		Boues mélangées	≥ 25	41,4	0	21 030		41 276							
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	Résidus de trituration	≥ 25	s.o.		11 684									
		Cendres	≥ 25	84,3	0	8 009	16,1				25 598	83,9	122 272		
		Boues de désencrage						42 713							
		Boues mélangées						34 268							
Kruger Produits	Crabtree	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton	≥ 25	s.o.		68	s.o.	545							
		Résidus de trituration	≥ 25	s.o.			s.o.	10 040	11,7						
		Boues mélangées						66 924		8 031	5 731	88,3	91 339		
Kruger Produits	Gatineau	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton					s.o.	705	11,5						
		Boues primaires								5 436		88,5	6 141		

Annexe 8 - Gestion des matières résiduelles de fabrique (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type de matière résiduelle	Enfouissement						Combustion et valorisation énergétique	Compostage	Épandage	Autres modes	Proportion non-enfouies (%)	Sous-total Quantité produite (tonnes)	
			Enfouissement (RFPP)				Enfouissement (LET)								Proportion enfouies (%)
			Siccité			Tonnage (t/an)	Siccité								
			Norme (%)	Moyenne mesurée (%)	N ^{bre} de mesure(s) non conforme(s)		Moyenne mesurée (%)	Tonnage (t/an)							
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton Boues primaires					s.o.	137	5,7	2 258		94,3	2 395		
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	Écorces et résidus de bois Rebuts de pâtes, de papiers et de carton Boues mélangées Boues de caustification Autres matières résiduelles	≥ 25	s.o.		21					12 593		104	45,6	73 332
			≥ 25	s.o.		77									
			≥ 25	31,6	0	27 610					20 596				
			≥ 55	83,3	0	11 068									
			≥ 25	70	0	1 086							177		
Matériaux Spécialisés	Louiseville	Autres matières résiduelles					74,4	187	100,0				0,0	187	
MPI	Portneuf	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton Écorces et résidus de bois Boues primaires Autres matières résiduelles							6,0	95	6	2 480	3 204	94,0	6 151
Papiers Marlboro	Drummondville	Autres matières résiduelles	≥ 25	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	3	<u>n.m.</u>	4	100,0					0,0	7
PF Résolu	Alma	Écorces et résidus de bois Cendres Résidus de trituration Autres matières résiduelles Boues mélangées	≥ 25	s.o.		125	s.o.	17		7 825			1 787	9,8	98 546
			≥ 25	88,4	0	613	88,4	69							
			≥ 25	s.o.		35			90,2						
			≥ 25	40,8	0	257									
			≥ 25	25,8	0	80 189	25,8	7 629							
PF Résolu	Amos	Rebuts de pâtes, de papiers et de carton Cendres Boues mélangées	≥ 25	63,5	0	5 110			42,7				4	57,3	34 906
			≥ 25	26,7	0	9 791				12 298		7 703			
PF Résolu	Baie-Comeau	Cendres Boues mélangées	≥ 25	s.o.		9 494			24,2			151		75,8	73 415
			≥ 25	44	0	8 254				55 516					
PF Résolu	Clermont	Écorces et résidus de bois Boues primaires Boues mélangées Boues biologiques Cendres							1,3	669		1 239	7 268	98,7	17 109
										1 411					
										5 932					
							s.o.	221					369		
PF Résolu	Dolbeau	Cendres Boues biologiques Boues mélangées	≥ 25			967			92,1					7,9	4 451
			≥ 25	<u>n.m.</u>	<u>n.m.</u>	1 762									
			≥ 25	26,95	0	1 369				353					

Annexe 8 - Gestion des matières résiduelles de fabrique (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type de matière résiduelle	Enfouissement						Combustion et valorisation énergétique	Compostage	Épandage	Autres modes	Proportion non-enfouies (%)	Sous-total Quantité produite (tonnes)	
			Enfouissement (RFPP)				Enfouissement (LET)								Proportion enfouies (%)
			Siccité			Tonnage (t/an)	Siccité								
			Norme (%)	Moyenne mesurée (%)	N ^{bre} de mesure(s) non conforme(s)		Moyenne mesurée (%)	Tonnage (t/an)							
PF Résolu	Gatineau	Écorces et résidus de bois Cendres Boues primaires Boues mélangées Autres matières résiduelles	≥ 25 ≥ 25 ≥ 25 ≥ 25 ≥ 25												
PF Résolu	Saguenay	Écorces et résidus de bois Boues mélangées	≥ 25 ≥ 25	s.o. 31	101 1	359	s.o. 31	54 38	6,1		227 6 434	1 758	93,9	8 970	
PF Résolu	Shawinigan	Écorces et résidus de bois Rebuts de pâtes, de papiers et de carton Cendres Boues mélangées Autres matières résiduelles	≥ 25 ≥ 25 ≥ 25 ≥ 25	s.o. 40,4 34,8 67		237 2 254 29 134 4 691			29,7		61 345 24 475		70,3	122 136	
Rocktenn	LaTuque	Écorces et résidus de bois Boues mélangées Boues de caustification Résidus alcalins, extinctions de la chaux et boues de caustification Autres matières résiduelles	≥ 25 ≥ 55 ≥ 55 ≥ 25	s.o. 79,2 n.m. 85		5 417 5 708 139 3 817	s.o. 79,2 85	562 716 57	23,9		49 083 3 271		76,1	68 770	
Rocktenn	Matane	Résidus de trituration Cendres					s.o. s.o.	956 375	100				0	1 331	
SSPM	New Richmond														
Technocell	Drummondville	Boues primaires Autres matières résiduelles						95 96	12,8	653			87,2	748	
Tembec	Témiscaming	Écorces et résidus de bois Rebuts de pâtes, de papiers et de carton Cendres Boues mélangées Autres matières résiduelles	≥ 25 ≥ 25 ≥ 25 ≥ 25 ≥ 25	s.o. s.o. s.o. 32,7 42,6		2 394 42 7 683 48 410 1 174			17,7	160 756 117 369			82,3	337 828	

Annexe 8 - Gestion des matières résiduelles de fabrique (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type de matière résiduelle	Enfouissement					Proportion enfouies (%)	Combustion et valorisation énergétique	Compostage	Épandage	Autres modes	Proportion non-enfouies (%)	Sous-total Quantité produite (tonnes)	
			Enfouissement (RFPP)			Enfouissement (LET)									
			Siccité			Siccité									
			Norme (%)	Moyenne mesurée (%)	N ^{bre} de mesure(s) non conforme(s)	Tonnage (t/an)	Moyenne mesurée (%)								Tonnage (t/an)
Tembec	Matane	Écorces et résidus de bois	≥ 25	s.o.		2 711							84 076		
		Boues mélangées	≥ 25	28,2	0	81 365						100			
White Birch	Gatineau (Masson)	Écorces et résidus de bois	≥ 25	s.o.		18						8 868	98,8	38 610	
		Rebuts de pâtes, de papiers et de carton	≥ 25	s.o.		398	s.o.	40	1,2			22			
		Boues mélangées										29 264			
White Birch	Québec	Écorces et résidus de bois									1 050		96,5	21 308	
		Boues mélangées									13 706	3 645			
		Cendres										2 160			
		Autres matières résiduelles					<u>n.m.</u>	747	3,5						
White Birch	Rivière-du-Loup	Écorces et résidus de bois									2 963		95,8	14 657	
		Cendres					63,9	610	4,2			1 147			1 790
		Boues mélangées										8 032			
		Autres matières résiduelles										115			
Sous-total					3	604 877		30 395	28,7%	987 280	16 677	439 493	133 713	71,3%	2 212 433

ANNEXE 9

Aires de stockage et d'entreposage

(conformité au RFPP)

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Abréviations, acronymes et symboles			
art.	Article du RFPP	RFPP	Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers
c.	Conforme	s.o.	Sans objet
<u>n. c.</u>	Non-conforme	t. e. p.	Traitement avec les eaux de procédé

Note : Certaines aires de stockage ne sont pas assujetties aux normes (aires implantées avant 1992). Toutefois, si elles respectent ces normes, elles sont déclarées conformes (c.), car elles devront continuer de les respecter lors d'un éventuel agrandissement. Cependant, advenant que ces aires ne respectent pas les normes ou que l'information ne soit pas disponible, la mention non applicable (n/a) apparaît.

Annexe 9 - Aires de stockage et d'entreposage (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type d'aire	Matière stockée ou entreposée	Respect normes d'aménagement				Respect normes rejets	Traitement des eaux usées	Commentaire
				Localisation	Drainage eaux de ruissellement	Étanchéité	Captage eaux contaminées			
				art. 51	art. 52	art. 53	art. 53			
				art. 53						
		Stockage		art. 51	art. 52	art. 53	art. 53	art. 53		
		Entreposage		art. 126a	art. 126b	art. 128a	art. 128b	art. 104		
BP	Pont-Rouge	Stockage	Planures, sciures et vieux papiers	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	aucun	Stockage de vieux papiers abandonnés en 2010. Aire de stockage à plus de 60 mètres du cours d'eau. Aire asphaltée, aucune gestion des eaux de ruissellement et les eaux qui proviennent de l'aire sont rejetées à l'environnement.
		Entreposage	Boues	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Cascades Carton Plat	East Angus	Aucune								
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	Stockage	Copeaux et planures	s.o. (2)	s.o.	c.	s.o.	s.o.	aucun	2) objet d'une vérification en 2011.
		Entreposage	Écorces de scierie	c. (2)	c. (2)	c. (2)	c. (2)	s.o.	t.e.p.	2) objet d'une vérification en 2011.
Cascades Complexe	Kingsey Falls	Stockage	Papiers et cartons Norampac	s.o.	s.o.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Stockage	Papiers et cartons Cascades Tissus	s.o.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	aucun	
		Stockage	Papiers et cartons Papiers Kingsey	s.o.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	aucun	
		Entreposage	Matières résiduelles de fabrique	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Cascades Fjordcell	Saguenay	Entreposage	Lies de liqueur verte	c. (2)	c. (2)	c. (2)	c. (2)	s.o. (2)	aucun	2) objet d'une vérification en 2011.
		Entreposage	Boues de chaux	c. (2)	c. (2)	c. (2)	c. (2)	s.o. (2)	aucun	
Cascades Lupel	Trois-Rivières	Entreposage	Écorces et résidus de bois achetés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	
		Entreposage	Boues de traitement	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-Lac	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	
		Stockage	Billes de bois	c.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	
		Stockage	Ballots papiers et cartons	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	aucun	
		Stockage	Résidus de scierie	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Cendres	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Cascades Papiers Fins	Lévis	Entreposage	Boues mélangées	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Cascades Papiers Fins	St-Jérôme	Aucune								
Cascades Tissu	Candiac	Aucune								

Annexe 9 - Aires de stockage et d'entreposage (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type d'aire	Matière stockée ou entreposée	Respect normes d'aménagement				Respect normes rejets	Traitement des eaux usées	Commentaire
				Localisation	Drainage eaux de ruissellement	Étanchéité	Captage eaux contaminées			
				art. 51	art. 52	art. 53	art. 53			
		Stockage		art. 51	art. 52	art. 53	art. 53	art. 53		
		Entreposage		art. 126a	art. 126b	art. 128a	art. 128b	art. 104		
Cascades Tissu	Lachute	Aucune								
Cascades Usages Spéciaux	East Angus	Stockage	Écorces et résidus de bois	s.o.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Boues	s.o.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Domtar	Windsor	Stockage	Billes et copeaux	c.	c.	c.	c.	n.c. (6)	t.e.p.	
		Entreposage	Écorces	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Boues de traitement	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
FibreK	St-Félicien	Stockage	Copeaux	c. (2)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	
		Entreposage	Boues de chaux	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Boues biologiques	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Résidus de tamis	c.	c.	c.	c.	s.o.	aucun (1)	
		Entreposage	Matières résiduelles de fabrication	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Entreposage	Écorces de scierie	c. (2)	c. (2)	c. (2)	c. (2)	s.o.	aucun (1)			
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Écorces et résidus de bois	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Boues de traitement	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Fortress	Thurso	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Écorces	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Glassine	Québec	Aucune								
Kruger Emballages	Montréal	Stockage	Ballots papiers et cartons	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	réseau	
Kruger Papiers Publication	Sherbrooke (Bromptonville)	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	aucun	
		Entreposage	Boue de désencrage	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	

Annexe 9 - Aires de stockage et d'entreposage (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type d'aire	Matière stockée ou entreposée	Respect normes d'aménagement				Respect normes rejets	Traitement des eaux usées	Commentaire
				Localisation	Drainage eaux de ruissellement	Étanchéité	Captage eaux contaminées			
				art. 51	art. 52	art. 53	art. 53			
				art. 53						
		Stockage		art. 51	art. 52	art. 53	art. 53	art. 53		
		Entreposage		art. 126a	art. 126b	art. 128a	art. 128b	art. 104		
Kruger Papiers Publication	Trois-Rivières	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	t.e.p.	Il n'y a plus de stockage de billes car il n'y a plus de fabrication de pâte mécanique sur meule. Kruger a réalisé des travaux correcteurs le 22 juillet 2011 concernant l'entreposage de ses boues.
		Stockage	Billes de bois	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Boues de traitement	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Kruger Produits	Crabtree	Entreposage	Matières résiduelles de fabrique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	t.e.p.	
Kruger Produits	Gatineau	Aucune								
Kruger Produits	Sherbrooke (Lennoxville)	Aucune								
Kruger Wayagamack	Trois-Rivières	Stockage	Billes bois mou (pâte)	c.	s.o.	s.o.	c.	s.o.	t.e.p.	Non utilisé en 2010 et 2011.
		Stockage	Billes bois mou (Île Caron)	s.o.	c.	s.o.	c.	s.o.	infiltration	
		Stockage	Billes bois mou (non asphalté)	n.c.	c.	s.o.	c.	s.o.	infiltration	
		Stockage	Copeaux bois mou	c.	s.o.	s.o.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Écorces	s.o.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Boues primaires et biologiques	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Nœuds	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Entreposage	Boues de caustification	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.			
Matériaux Spécialisés	Louiseville	Stockage	Copeaux	n.c. (5)	c.	c.	c.	s.o.	aucun (1)	5) des mesures sont en place pour prévenir le rejet d'eaux usées dans l'environnement (aire étanche et endiguée, aucun rejet à l'extérieur de l'aire).
MPI	Portneuf	Entreposage	Matières résiduelles de fabrique	c. (3)	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	3) même si l'aire ne respecte pas les normes de localisation de 60 m d'un cours d'eau, elle est considérée conforme car des infrastructures empêchent les eaux de lixiviation de se rejeter au cours d'eau.

Annexe 9 - Aires de stockage et d'entreposage (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type d'aire	Matière stockée ou entreposée	Respect normes d'aménagement				Respect normes rejets	Traitement des eaux usées	Commentaire
				Localisation	Drainage eaux de ruissellement	Étanchéité	Captage eaux contaminées			
				art. 51	art. 52	art. 53	art. 53			
				art. 53						
		Entreposage		art. 126a	art. 126b	art. 128a	art. 128b	art. 104		
Papiers Marlboro	Drummondville	Aucune								
PF Résolu	Alma	Stockage	Copeaux	c. (2)	s.o.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	2) objet d'une vérification en 2011.
		Entreposage	Résidus dégrilleur	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Résidus scierie	c. (2)	c. (2)	c. (2)	c. (2)	s.o.	t.e.p.	2) objet d'une vérification en 2011.
PF Résolu	Amos	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	t.e.p.	
		Stockage	Résidus de bois de scieries	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Boues primaires et biologiques	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
PF Résolu	Baie-Comeau	Stockage	Copeaux	c. (7)	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	7) Aire autorisée à moins de 60 m d'un cours d'eau qui est canalisé sur toute la longueur de l'aire.
		Entreposage	Boues traitement et écorces scierie	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
PF Résolu	Clermont	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Matières résiduelles de fabrique	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
PF Résolu	Dolbeau	Stockage	Copeaux	c. (2)	s.o.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	2) objet d'une vérification en 2011.
		Entreposage	Écorces de scierie	c. (2)	c. (2)	c. (2)	c. (2)	s.o.	t.e.p.	
PF Résolu	Gatineau	Stockage	Copeaux	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Écorces et rejets des tamis	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
PF Résolu	Saguenay	Stockage	Copeaux	n.c. (8)	s.o.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	8) Un certificat d'autorisation a été délivré relativement à la construction d'un entrepôt pour stocker les copeaux.
		Entreposage	Boues de traitement	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
PF Résolu	Shawinigan	Entreposage	Boues de traitement	s.o.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	t.e.p.	Les boues déshydratées sont directement entreposées dans des remorques pour leur transport, à l'abri.
		Stockage	Billes bois résineux	s.o.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	Le stockage des billes de bois a lieu à moins de 60 mètres de la rivière St-Maurice.

Annexe 9 - Aires de stockage et d'entreposage (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type d'aire	Matière stockée ou entreposée	Respect normes d'aménagement				Respect normes rejets	Traitement des eaux usées	Commentaire
				Localisation	Drainage eaux de ruissellement	Étanchéité	Captage eaux contaminées			
				art. 51	art. 52	art. 53	art. 53			
				art. 53						
		Stockage		art. 51	art. 52	art. 53	art. 53	art. 53		
		Entreposage		art. 126a	art. 126b	art. 128a	art. 128b	art. 104		
Rocktenn	LaTuque	Stockage	Bran de scie	c.	c.	s.o.	c.	s.o.	aucun (1)	1) aucun rejet à l'extérieur de l'aire.
		Stockage	Copeaux résineux	c.	s.o.	s.o.	c.	s.o.	aucun (1)	
		Stockage	Copeaux bois franc	c.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun (1)	
		Stockage	Carton recyclé	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	1) aucun rejet à l'extérieur de l'aire.
		Entreposage	Résidus calciques	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Matières résiduelles de fabrique	c.	c.	c.	c.	s.o.	aucun (1)	
		Entreposage	Boues primaires et biologiques	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Rocktenn	Matane	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	
		Stockage	Rognures de carton (2 aires)	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	aucun	
		Stockage	Billes de bois	c.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	
		Entreposage	unité rejet solides en suspension	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
Technocell	Drummondville	Aucune								
Tembec	Matane	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	aucun (1)	1) aucun rejet à l'extérieur de l'aire.
		Entreposage	Rebuts de copeaux	c.	c.	c.	c.	s.o.	aucun (1)	1) aucun rejet à l'extérieur de l'aire.
Tembec	Témiscaming	Stockage	Copeaux	c.	s.o.	c.	s.o.	s.o.	t.e.p.	1) Aucun rejet à l'extérieur de l'aire (temps de séjour inférieur à 1 jour).
		Entreposage	Boues primaires et biologiques	c.	c.	c.	c.	s.o.	aucun (1)	
White Birch	Gatineau (Masson)	Stockage	Copeaux	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Stockage	Bille de bois	s.o.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Écorces	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	

Annexe 9 - Aires de stockage et d'entreposage (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Type d'aire	Matière stockée ou entreposée	Respect normes d'aménagement				Respect normes rejets	Traitement des eaux usées	Commentaire
				Localisation	Drainage eaux de ruissellement	Étanchéité	Captage eaux contaminées			
				art. 51	art. 52	art. 53	art. 53			
				art. 53						
		Entreposage		art. 126a	art. 126b	art. 128a	art. 128b	art. 104		
White Birch	Québec	Stockage	Copeaux 1	c.	s.o.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Stockage	Copeaux 2 (1998)	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Stockage	Papiers, cartons, boues de désencrage	c.	s.o.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Boues et cendres	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Écorces	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Résidus ligneux 1	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
		Entreposage	Résidus ligneux 2 (2005)	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	
White Birch	Rivière-du-Loup	Stockage	Copeaux	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	
		Stockage	Billes de bois	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	
		Entreposage	Écorces	c.	c.	c.	c.	s.o.	t.e.p.	

ANNEXE 10

Lieux d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique

(conformité au RFPP)

Les **lignes grisées** correspondent à des fabriques qui n'ont pas été en exploitation en 2012

Abréviations, acronymes et symboles			
c.	Conforme	<u>n. c.</u>	Non conforme
f.	Fermé	<u>n.m.</u>	Non mesuré (aurait dû l'être)
infiltr.	Infiltration dans le sol	t. e. p.	Traitement avec les eaux de procédé
mg/l	Milligramme par litre	t. s.	Traitement spécifique
µg/l	Microgramme par litre	> 50	Nombre de résultats supérieurs à la norme de rejet de 50
Moy.	Moyenne des valeurs	1/12	Un seul des 12 résultats transmis est supérieur à la norme

Annexe 10 - Lieux d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Suivi des eaux souterraines	Gestion du site	Commentaire	Traitement du lixiviat	Caractéristiques et conformité des rejets liquides																							
						Volume (m³/an)	Milieu récepteur	MES (mg/l)		DBO ₅ (mg/l)		Al (mg/l)		Cr (mg/l)		Fe (mg/l)		Hg (mg/l)		Pb (mg/l)		Zn (mg/l)		Composés phénoliques (µg/l)		Sulfures totaux (mg/l S ²⁻)		Acides gras et résiniques (µg/l)	
								Moy.	>50	Moy.	>50	Moy.	>10	Moy.	>1	Moy.	>10	Moy.	>0,05	Moy.	>0,3	Moy.	>1	Moy.	>50	Moy.	>1	Moy.	>300
Abitibi-consolidated	Saguenay (La Baie)	<u>n.c.</u>	f.	Arrêté 2007, restauré 2008.	aucun	7 210	Rivière Saguenay	12,67	0/12	0,333	0/12	0,03	0/12	0	0/12	0,36	0/12	0,00002	0/12	0	0/12	0,09	0/12	0	0/12	0,008	0/12	3	0/12
Ancien lieu d'élimination	Chandler	<u>n.c.</u>	f.	Arrêté et restauré en 1997.	aucun	<u>n.m.</u>	Baie du Grand Pabos (Baie des Chaleurs)	3,614	0/11	32,29	4/11	0	0/11	0	0/11	2,14	0/10	0,00001	0/11	0	0/10	0	0/11	1,2	0/11	0,039	0/11	12,3	0/11
Cascades	Bury	c.	c.	Matières résiduelles des fabriques Cascades : Carton Plat / East Angus, Usages Spéciaux / East Angus et, Complexe Industriel / Kingsey Falls.	t.s.	83 180	Ruisseau Bury	26,54	0/12	16,7	0/12	0,05	0/12	0,003	0/12	2,03	0/12	0,00001	0/12	0	0/12	0,03	0/12	2,7	0/12	0,015	0/12	46,2	0/12
Cascades Carton Plat	Saguenay (Jonquière)	c.	c.		t.e.p.																								
Cascades Norampac	Témiscouata-sur-le-lac	c.	c.		t.e.p.																								
Cascades Papiers Fins	Lévis	c.	c.	Régalage deux fois par an (faible volume de MR).	t.e.p.																								
Dorstar	Windsor	c.	c.		t.e.p.																								
Enfoui-Bec	Bécancour	c.	c.	<u>Matières résiduelles de fabriques de Trois-Rivières</u> : Cascades Lupel, Kruger Papiers et Wayagamack. Une partie des matières résiduelles est retirée pour être compostée.	t.s.	28 465	Rivière Marguerite	20,79	0/7	14,5	0/7	0,09	0/7	0,006	0/7	1,6	0/7	0,00004	0/7	0,003	0/7	0,02	0/7	0,4	0/7	0,061	0/7	26,1	0/7
FibreK	St-Félicien	c.	c.	Deux résurgences canalisées dans des fossés et analysées.	aucun	<u>n.m.</u>	Ruisseau Parent (affluent de la rivière Ticouapé)	3,489	0/14	2,482	0/14	0,25	0/14	0,014	0/14	0,66	0/14	0	0/14	0	0/14	0,01	0/14	0,6	0/14	0,028	0/14	24,8	0/14

Annexe 10 - Lieux d'enfouissement de matières résiduelles de fabrique (conformité au RFPP)

Nom de l'exploitant	Municipalité	Suivi des eaux souterraines	Gestion du site	Commentaire	Traitement du lixiviat	Caractéristiques et conformité des rejets liquides																							
						Volume (m³/an)		MES (mg/l)		DBO ₅ (mg/l)		Al (mg/l)		Cr (mg/l)		Fe (mg/l)		Hg (mg/l)		Pb (mg/l)		Zn (mg/l)		Composés phénoliques (µg/l)		Sulfures totaux (mg/l S ²⁻)		Acides gras et résiniques (µg/l)	
						Moy.	>50	Moy.	>50	Moy.	>10	Moy.	>1	Moy.	>10	Moy.	>0,05	Moy.	>0,3	Moy.	>1	Moy.	>50	Moy.	>1	Moy.	>300		
Fortress	Baie-James (Lebel-sur-Quévillon)	c.	c.	Lixiviat pompé et traité. Site non restauré depuis l'arrêt en 2005.	t.s.	106 700	Rivière Quévillon	7,5	0/1	1	0/1	0,45	0/1	0	0/1	1,49	0/1	0	0/1	0	0/1	0,04	0/1	0	0/1	0	0/1		
Fortress (Poupore)	Thurso	c.	f.	Arrêté et restauré en 1995	t.e.p.																								
Fortress (Sud)	Thurso	c.	f.	Arrêté et restauré en 1995	t.e.p.																								
Fortress (Nord)	Thurso	c.	c.		t.e.p.																								
Kruger Papiers Publications	Sherbrooke (Bromptonville)	c.	c.		t.e.p.																								
Kruger Produits	Sainte-Marie-Salomé	c.	f.	Arrêté mars 1996, restauré oct. 1998. Transport par camion des eaux de lixiviation jusqu'à la fabrique.	t.e.p.																								
PF Arbec	Port-Cartier	c.	c.	Puits en aval à 50 m au lieu de 300 m. Depuis 2009, démantèlement de la fabrique, des matières résiduelles y ont été éliminées. AA révoquée en 2010 (2102).	t.s.	18 329	Golfe du St-Laurent	13	0/5	20,3	0/5	0,79	0/5	0,006	0/5	10,7	4/5	0	0/5	0,003	0/5	0,03	0/5	7,5	0/5	0,013	0/5	12	0/5
PF Résolu (ancien lieu)	Alma	n.c.	f.	Arrêté 1996, restauré 1999.	t.e.p.																								
PF Résolu (nouveau lieu)	Alma	n.c.	c.		t.e.p.																								
PF Résolu	Amos	c.	c.		t.e.p.																								
PF Résolu	Baie-Comeau	c.	c.		t.e.p.																								



***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 